LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems; contenant aussi quelques nouvelles de Litteratures

AOÛT 1739.



A LUXEMBOURG,

Chez Andre' Chevalter, Impriment de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXIX.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commissaire Examinateur,

AVIS AU PUBLIC.

N a grand soin de saire paroître ce Journal re guliérement au commencement de chaque mois, et on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux et le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres et Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le sond dépuis son origine, et qui le vend complet et par

mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier outre fes sonpressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 40. vol. : Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Scavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledis Chevalier les vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Memoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 22. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliotheque Germanique a present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique fur les Matieres du tems.

Août 1739.

ARTICLE I.

Contenant l'extrait du Traité de Paix entre l'Empereur, l'Empire, & le Roi de France,

E n'est donc que l'Extrait du Traité qu'on nomme définitif que nous allons presenter à nos Lecteurs, parce qu'il nous a paru peu nécessaire d'en rapportet le préambule avec la forme qu'on a donnée à les divers Articles au nombre de vingt. On palle austi quantité de pièces dont ce Traité est compolé, pour avoir deja paru dans nos Journaux; cependant on les indique toutes. Dans le commencement de ce Traité, il est dit aprés le préambule de la Retification du Roi Trés - Chrêtien " Que la Paix " ayant été heureplement tétablie par les Arricles " préliminaires conclus à Vienne, le 3. Octobre 1735. & enfuite duement satifice entre l'Empe-" reur & le Roi Trés Chrêtien, l'un & l'autre " des Contrectans n'ont eu tien de plus pressé, ni n de plus à cœur, que de faire en forte que leurs .. vûës vues & leurs foins pour affurer de toutes parts , la tranquilliré publique, en ôrant toutes semences , de haine & de diffention, fussent embrassés avec " une pareille affection par tous les Princes qui , étoient impliqués dans la guerre, & que ce qu'ils , avoient agréé d'un confentement mutuel, fût au-" plutôt mis à exécution : Que la Divine Provi-" dence a été propice à des confeils & à des des-" feins fi salutaires, puisqu'aprés avoir surmonté , toutes les difficultés, non seulement les Princes , interessés ont déclaré qu'ils étoient pleinement , contens des conditions contenues dans les susdits , Articles préliminaires, & ont concouru de leur part à leur exécution; mais auffi que les Etats , de l'Empire, duement assemblés en Diette, par Deputés, les ont pareillement approuvés & rati-" fiés par le résultat du 18. de Mai 1736. tiansmettant de plus à Sa Maj. Imp. toute faculté de , traiter de même & conclute, au nom de l'am-, pite, tout ce qui pourtoit paroîtte encore à faire " pour porter entierement à la perfection ou exé-, cution l'ouvrage de la Paix : Qu'aptés que les " choles ont profperé auffi heureulement, il a paru, , qu'il ne manquoit plus, pour remplir les vœux , des Princes, que de mettre par un Traité folem-, nel de Paix, la derniere main à un ouvrage qui " avoit couté tant de travail, & pour cet effet de , raffembler en un seul corps, tout ce qui a été , arieté jufqu'à prefent, tant entre les deux Contractans, que par le consentement des autres , Princes que chaque chose rouchoit de plus prés, & d'y donner la forme d'un Traité de Paix qui " ne laillat rien d'indécis; non que les deux Con-, tractans veuillent, que les autres Princes n'ayent , point de part à un ouvrage dont ils souhaitent , que les finits soient communs à tous; mais parce qu'il

des Princes Sc. Août 1739. " qu'il a cié jugé, qu'il feroit besucoup plus » facile de cette maniere, d'éviter d'une part les » embarras & les écueils aufquels un ouvrage auffi » difficile est fujet par la propre nature, & d'ou-» vrit d'autre part le chemin à tous ceux à qui , le plus solide effermissement d'une tranquillité , stable & durable est verirablement à cour : afia " que venant prendre patt à cet objet, il ne man-" que absolument plus rien à un ouvrage austi dé-" firé: & qu'à cet effer ont été nommés &c. " Suivent les noms & les titres des Ministres, & les Atticles du Traité, dont le premier établit une Paix perpetuelle & univertelle, une vraye amitié & une étroite union entre l'Empereur, l'Empire & le Roi de France. leurs Royaumes, Etats, Vellaux & Sujets, en convenant: " One cette Paix, Amitié & Union setont , confervées & cultivées fi fincerement, qu'aucune " des deux Parties ne tentera rien, fous quelque , couleur que ce foit, au préjudice ou dommage ", de l'autre, & ne devra ni ne pourra donner au-, cune side, ni secours, sous quelque nom que " ce puisse être, à ceux qui tenteroient on vou-" droient faire dommage on préjudice à l'autre , partie, ni recevoir, proteget ou sider, de quel-, que maniere que ce foit, les Sujets rebelles ou ,, refracteires; mais qu'au contraire chacune des " deux Parties procurera véritablement l'utilité, " l'honneur & l'avantage de l'autre; & qu'elles , travailleront dans la fuite, de concert & avec , une égale érude & application, à calmet ce qui , pourroit exciter de nouveaux mouvemens de guerre dans le monde Chrêtien, & à concilier " chacune de leur part ce qui parofira pouvoir " contribuer à affurer la dutée de la tranquilliré , génerale, nonobstant & sans égard à routes promelles, Alliances, Traités ou Conventions quels 225 1 F 3 , conques,

, conques, faires ou à faire, qui tendroient au " contraire. " L'Article II. regarde l'oubli des hostilités & injures de part & d'autre, l'amnistie, la restitution de biens, d'honneurs & de dignités. & la liberté, sans tancon, des prisonniers, s'il y en avoit encore quelques-uns. Par l'Article I I I. les Traités de Westphalie, de Nimegue, de Riswick, de Bade, & de la Quadruple Alliance, sont établis pour bale & pour fondement de la prélente Paix. Le IV. contient les Articles préliminaires signés le 4. Octobre 1735. le Convention signée à Vienne entre l'Empereur & le Roi T. C., le 11. Avril 1736. fur l'exécution des préliminaires, & la Convention du 28. Août 1736. pour la cession & remile schuelle du Duché de Lorraine, su Roi Staniffes. En vertu de l'article 8, de cette Convention de Roi T. C. a payé au Duc de Lorraine 4. millons 500. mille liv. monnoye de Lorraine par an , jusqu'à la prise de possession du Grand Duché de Tolcone; & par l'atticle 9. & 10. Sa Maj. s'est engagée de faire payer regulierement à la Duchesse Douaitiere de Lorraine, ou à ses Héritiers, les rentes qu'elle a dans les Etats cedés, outre le payement annuel de 58. mille 500. livres, monnoye de Lorraine, pour les interêts de la dot de cette Princesse, 128. mille 161. liv. pour son Dousire, 42. mille 357. liv. pour le Prince Charles, & 21. mille 428. liv. à chacune des deux Princesses, pour tenir lieu d'appanage. Le Roi T. C. s'étant chargé par l'article 8. des dettes de l'Etat, ou qui étoient hypothéquées fur la Lorraine & le Barrois, on en a foint à la fin de la Convention un état; où elles montent à la somme de 8, millions 711. mille 726. liv. de Lottaine.

Aprés quoi vient la suite de l'Article I V. du Traité, contenant l'approbation & la garantie de

des Princes &c. Août 1739. ees differences Conventions. Dans le V. l'Empereur promet de ne jamais poursuivre la défincamération. du Duché de Castro & du Comté de Ronciglione, Le VI contient l'Acte d'abdication du Roi Staniflas. & 3. Actes fignés à Vienne, au nom de S. M. T. C. . de la Czarinne, & du Roi Auguste, pour ce qui regarde les affaires de Pologne, outre l'Acte de Sadite Maj. pour la reconnoissance du Roi Auguste, & ceux de la Czerine, & du Roi Auguste, pour la reconnoissance du Roi Stanislas. Le refte de l'article VI. confirme ce qui précede, & admet Sa Mais Czarienne & le Roi Auguste III. en qualité de Parties principales contractantes pour ce qui regarde les effaires de Po'ogne. L'article VII. contient 4. Déclarations fignées entre l'Empereur, le Roi d'Elpagne & le Roi des Deux Sicilles, sur l'exécution des arricles de la Paix : le Diplôme de l'Empereur pour la cession des Royaumes des deux Siciles & des Ports de Toscane au Roi des deux Siciles, la Déclaration fignée à Compiegne, for les Allodiaux, & les Diplomes des Rois d'Elpagne & des Deux Siciles pour la cession de Parme & de Plaisance. & de la succession éventuelle de Toscane, à la Maison de Lorraine, L'article VIII. contient le Diplome de l'Empereur pour la cellion du Novarois & du Tottonois, &c. au Roi de Sara daigne; le Mandement de S. M. Imp. aux Vallaux & Sujets des Fiefs des Lenghes, & l'Accession du Roi de Sardaigne aux Préliminaires. Dans l'arricle IX. est contenu l'Acte de cession du Duc de Lotraine, de ses Etats. Par le X. le Roi de France. s'engage à la Garantie de la Pragmarique-Sanction. Les erticles XI. XII. XIII. XIV. XV. XVI. XVII XVIII. XIX. XX. tegardent l'acquit des impositions & contributions; la démolition des Forts

bâtis pendant la guerre, les restitutions à faire à

la Mailon de Wittemberg; le choix de la Ville de Pribourg pour regler les limites d'Alface; 1e liquidation des dettes de la Chambre d'Enfisheim; la tenue des conferences à Nanci pour le reglement des limites de Lorraine; le maintien des Traités de Rifwick & de Bade touchant le Commerce : la conservation des Biens de l'Ordre Teutonique dans les Duchés de Lorraine & de Bat; la stipulation de comprendre les Princes de l'Empire & l'Evêque de Bafle dans le Traité, & la promeffe de le ratifier dans fix semaines. Il y a un Atticle séparé sur les tîtres qui ne sont point reconnus de part & d'autre- Aptés le Traité suivent la Ratification du Roi de France, les pleins pouvoirs de L. M. Imp. & Trés · Chrétienne, & la Tiaduction de la Pragmatique . Sanction. Il y a de plus deux Conventions sur ce qui restoit dû par les Terres de l'Empire & en Italie. Suit la Ratification de l'Empereur; l'Accelcession du Roi de Sardaigne au Traité; une Déclaration pour renvoyer à un éclaireissement la prétention de ce Prince sur Sarrevalle; les pleins pouvoits pour l'Accession de Sa Maj. de Sardaigne : l'Accession du Roi d'Espagne, avec un Article séparé sur les tîtres non reconnus; l'Accession du

Roi des Deux Siciles, & enfin les pleins pouvoits.
Voilà la substance du Traité de la Paix génerale, dans tous les Actes duquel le Roi d'Espagne prend le tître de Roi de Corse. Voilà aussi ce qui pous tiendra lieu du premier Atticle de ce Journal avec l'Enigme & les avertissemens qui suivent.

II. La Table est le mot de la derniere Bnigme.

ENIGME.

E parois entre deux Soleils, Et sur le cerail & l'yvoire; des Princes &c. Août 1739.

Mon élevation nuit souvent à ma gloire: Le vin me fait present de rubis trop vermeils.

> On reconnoit à ma figure Le principe de la nature, Je suis un signe décevant.

Je me nourris d'oeillets, de pastilles & de roses, Je me crois si sin, si sçavant, Que je veux que mon sentiment décide bien des choses.

III. Mr. Marchand, Prêtre, & Maître de Musique de l'Insigne Chapitre de Saint Maxe, Chapelle Royale à Bar-le-Duc, & ci-devant Maître de Musique des Cathedrales de Chaalons & de Besançon, a composé un livre intitulé Traité du Contrepoint simple, pour l'utilité des jeunes Musiciens & des Enfans de Chœur de toutes les Eglises Cathedrales & Collégialles, & pour ceux qui aprennent à toucher du Clavecin. Il n'a pas encore paru de Livre sur cette matiere. Celui-ci se vend chez l'Auteur, & chez Richard Bossot, Libraire & Imprimeur du Roi de Pologne à Bar-le-Duc.

IV. Il paroit une pièce en reponse à la Déduction succinte imprimée dépuis peu par ordre de la Cour Palatine pour prouver le droit du Prince de Sultzbach & des Princesses petites filles de l'Electeur Palatin à la Possession & Con Possession des Duchés de Cleves, Juilliers & Bergues: Cette pièce est intiulée Démonstration manifeste que le Prince mineur de Sultzbach & les Princesses petites filles de S. A. S. E. Palatine n'ont aucun droit à la Possession ou Con Possession des Duchés de Cleves, Juilisiers & Bergues.

V. Le Sieur Hyaciothe Parisot, Plombier & Ferblantier atrivé à Nanci, office ses services au public.

83 La Clef du Cabinet

public à juste prix : Il scait faire toutes fortes de Pompes foulantes & spirances, des Jets d'eau natutels & artificiels, & peut faire qu'au moven d'une seule Pompe & du seul maniement de la personne qui tirera de l'eau, cette Pompe en enverra à pluficurs étages, de maniere qu'elle n'en pourta tirer pour elle qu'elle n'en tire pour les autres, le puits fue, il dévoyé, ou l'eau baiffée de plufieurs toiles. Ledit Parifor a plufieurs moules pour faire des corps de plomb lans foudures, dont un ne pele que fept livres par pied , fur deux pouces de diamêtre; un antre de cinq livres & un quart par pied for quinze lignes de dismêtre ; un troisième de trois livres & demi le pied sur onze lignes de diamêtre; & un dernier de trois pouces de diamêtre; ce qui fait une épargne; car on ne voit gueres de corps moulés que du poids de 12. à 15. livres le pied. Il peut auss construire une Pompe de quelque profondeut que foit le puits, & toutes fortes d'ouvrages en plomb & en fer blanc pour des Basimens.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOL-LANDE, & aux PAYS-BAS, dépuis le mois dernier.

I. A Ngleterre. Les actions qui tombent d'une manière extraordinaire, l'inexécution des Articles de la Convention fignée au Pardo, & les grands préparatifs de guerre qui se font partout, annoncent une rupture autant qu'ouverte avec l'Espagne. Ge qui s'est passé au Parlement jusqu'à se source engage d'ailleurs à la regarder comme peu éloignées

des Princes &c. Août 1739.

Affaires

éloignée. On va s'en convaincre par le récit suivant. Après la seconde lecture d'un Bill faite dans la Chambre Haute, pour accorder au Roi 10000. avec l'Eslivres sterlings du fond d'amortissement, pour le pagne agiservice de l'année 1739. & autoriser Sa Majesté à tées en Parprendre & appliquer une autre somme de 10000. lement. livres sterlings du produit courant du même fond : il fut propolé de prélenter une Adresse au Roi, " pour qu'il lui plût d'informer la Chambre, fi la , somme de 95000. livres sterlings reconnue par , la derniere Convention être due de la part de », l'Espagne par forme de balance, à la Couronne , & aux Sujets de la Grande Bretagne, & qui felon , la même Convention devoit être pavée à Londres , dans l'espace de quatre mois, à compter du jour de l'échange des Ratifications, a été payée con-" formément à ladite Convention, & si elle ne l'a point été, sous quel prétexte la Cour d'Espagne a differé, ou refulé de la payer. ..

Cette proposition faite par Milord Carteret, donna lieu à de grands débats, mais le Duc de Newcastle calma les esprits en informant la Chambre " qu'il avoit la permission de Sa Majesté de faire " scavoit à leurs Grandeurs que l'Espagne n'avoit " pas encore fait payer la somme stipulée, & qu'il i n'y avoit eu aucunes railons alleguées de la part " pout n'en avoir point fait le payement. " La proposition de Milord Carteret ne fut pas abandonnée, non obstant cette déclaration. Ce Seigneur parla long tems, & fut appuyé par ceux qui, comme lui, ne sont pas favorables au Ministère; ce font, entr'autres, le Duc d'Argile, le Comte de Chesterfield, le Comte de Winchester, le Comte de Nottingham & le Vicomte de Cobham : ils dirent qu'ils avoient droit de recevoir reponse du Roi immédiatement, & non du Ministère, & proposerent de nouveau de présenter une Adresse au Rois mais la négative l'emporta à la pluralité de 56, voix coatre 42. & l'ordre sut donné à la Chambre de prendre en considération Lundi (15. Juin) l'état de la Nation, & que tous les Seigneurs seroient sommés de s'y trouver. On a remarqué à l'occasion de cette séance que le nombre des voix du côté de la Cour n'étoit plus si fort; car il y avoit outre celles des Seigneurs qui ont parlé contre ceux affectionnés au Ministère, les voix de cinq svêques; sçavoit, de l'Evêque d'Oxford, dévoité publiquement au Prince de Galles, de l'Évêque de Glocester, & de ceux Conventry, Lichtsields & Bristol.

Cependant ce parti contraire aux Ministres n'effectua rien dans la séance du 15. qu'il proposa de résoudre " qu'ayant été expressément stipulé dans, la Convention concluë au Pardo entre Leurs Man, jestés Britannique & Catholique, que l'Espagne, payeroit en argent à Londres dans quatre mois, aprés l'échange des Ratisfeations, la somme de 195, mille livres sterlings dûes par forme de bandace à la Coutonne & aux Sujets de la Grande, Bretagne, que ce terme étant présentement expiré, & que l'Espagne n'ayant point satisfait au payement, c'étoit une infraction maniseste de sa part à la Convention, une grande indignité en vers le Roi, & une injustice à la Nation.

Les débats (ur cette proposition durerent jusqu'au foir, & ayant fini contre l'intention des Anti-Miniflétiens, les principaux d'entr'eux eurent recours à la voye de la Protestation, & firent cellé que voici-

Ous protestons, parce que nous croyons que la proposition auroit dû passer à l'assirmative, puisque chaque Seigneur qui a parlé dans les débats est convenu qu'elle étoit véritable à la lettre, és

des Princes Go. Août 1739.

que nous ne nous appercevons pas qu'il auroit dû en naître le moindre inconvénient ; mais au contraire, nous concevons que l'exposision du fait de l'infraction manifeste de la Convention, étoit un fondement nécessaire pour l'avis subsequent de cette Chambre à Sa Majesté; Avis que nous croyons d'autant plus nécesfaire, que nous sommes convaincus par l'expérience de plusieurs années, que les Conseils de l'Administration, bien loin d'avoir procuré aucune réparation ou Satisfaction des insultes & injures que cette Nation a reçues, n'ont fait que l'exposer à un plus grand deshonneur of mepris. Etoient fignés, Chefterfield, Carreret, Aylesford, Suffolck, Schaffsbury, Foley, Northampton, Gower, Cobham, Bathurft, Westmoreland, Boyle, Conventry, Lichtfield, Strafford, Winchelfea, Nottingham & Stanhope.

II. Mais non obstant ce qui s'est passé au Parle ment contre la proposition du patti opposé au Mi. Armement nistère, la Cour a pris la résolution de faire armer naval. trente Vaisseaux de ligne, deux Galliottes à bombes & deux Brulors, & ordonné à l'Amirauté de faire prendre des Matelots par force. Le même ordre a été aush envoyé en divers Ports, & l'on enleve par consequent tous ceux qui se trouvent à bord des Vaisseaux. Il a de plus été tésolu de faire venir en Angletette dix Regimens d'Infanterie d'Irlande, dont six débarqueront dans la partie du Sud de ce Royaume, & quatre dans celle du Nord, & de faire une augmentation d'onze hommes par Compagnie de toutes les forces de terre. Enfin ces préparatifs ont porté à croire que la Cour employera la force contre l'Espagne, si elle persiste dans la résolution de ne point remplir ses engagemens.

III. L'arrivée de deux Couriers de Madrid à Londres, l'un dépiché par Mr. Keene au Duc de Newcastle.

Newcastle, & l'autre par le Ministère d'Espagne à Don Thomas Giraldino, Envoyé du Roi Carholique, a fait croire plus qu'on n'a cru jusqu'ici, que la rupture alloit s'ensuivre : car on affure que le contenu de leurs dépêches étoit une déclaration de Sa Maj. Catholique, " que le séjour de la Flotte , Angloife dans les Mers d'alpagne est une infraction , à la Convention, & que l'honneur de sa Couronne , ne lui permer pas de faire payer les 95000. liv. , stipulées par ladite Convention que la flotte ne , foit auparavant rappellee. ,, Ces depeches furent remises tant au Duc de Newcastle, qu'à Don Thomas Giraldino, le 18. Juin. Le lendemain ce detnier eut une longue conference avec les Ministres & Secretaires ; cette conference a été suivie d'un grand Conseil entre les Ministres du Roi , lequel recommença le lendemain , & le jout suivant il y en eut un autre, toujours sur les mêmes désêches tenu à Kensington en présence de Sa Majesté. On n'en a point encore penetre au juste le résultat; mais depuis ces Conseils le Ministre d'Espagne ne fréquente plus la Cour, & l'on a répandu une Lettre qui a déja paru dans les nouvelles publiques, comme écrite par un Gentilhomme à Londres à un de ses amis en Hollande. Elle dit quelque chose, & rappelle ce qui s'eft deja paffe. Peut être ne sera . t . on pas faché que j'en fasse aussi ulage. En voici la teneur.

Ous avez, Monsieur, de l'impatience de sçavoir ce qu'il y a de nouveau en cette Cour, & en quoi consistent les dépêches que le Courier parti de Madrid le 7. de ce mois, & atrivé ici le 18. ; a apportées pour la Cour : Pour satisfaire à vôtre désir, trouvez bon que je vous sappelle ce que, sans doute, vous n'ignorez pas.

Austi

Auffi - tôt que l'on eut signé & ratifié la Conven. tion, le Roi envoya une Frégate à l'Amiral Haddock. qui étoit alors à Port. Mahon, avec une Escadre de 14. Vaisseaux de guerre, es lui ordonna de revenir sans délai dans les Ports de la Grande Breigone. moyennant l'arrangement amiable qu'on avoit fait avec l'Espagne; & Sa Maj. Catholique voulant de son côté donner des marques du désir qu'Elle avoit de remplir ses engagemens, ordonna d'abord de desarmer ses Vaisseaux, fit toutes les dispositions nécessaires pour commencer les séances du Congrés qui se devoit tenir à Madrid; & afin que conformément à ce que avoit été arrêté dans la Convention au sajet de la Caroline & de la Georgie, toutes choses restassent pendant le Congrés dans le même état, sans aucun changement de part es d'autre, S. M. Cath. envoys ses ordres en Amerique pour que l'on s'y reglat sur ce qui avoit été stipulé. On fut ici plus de deux mois avant que d'envoyer les mêmes ordres en Amerique, en le Ministere expédia ensuite une autre Frégate à l'Amiral Haddock pour revoquer non · seulement les ordres qu'on lui avoit envoyés de revenir en Angleterre, mais pour lui ordonner de se rendre à Gibraltar avec son Escadre, qui a été renforcée jusqu'à 28. Vaisseaux de guerre.

Ces deux incidens nouveaux, sçavoir le retardement de l'expédition des ordres en Amerique, & la
revocation de ceux que l'Amiral Haddock avoit reçus
de retourner avec son Escadre dans les Ports de la
Grande Bretagne, joints à l'augmentation de cette
Escadre de plus de la moitié, & au posse qu'elle a pris
au milieu de tous les Ports d'Espagne, ont fait présumer au Minissere de Madrid que celui de Londres
avoit changé d'idée au sujet de la Convention, cherchant par ces démarches à en éluder l'exécution. La
Cour d'Espagne considera, que quoique l'Escadre fût
dans

dans un Port qui est à la Grande Bretagne, elle n'étoit pourtant pas retournée dans les Ports de ce Royaume, on que du lieu où elle est, elle cause de grands préjudices au Commerce des Espagnols : Pour bien comprendre cela, vous pouvez lire la Lettre que Don Joseph Patinho écrivit d'Aranjuez au Ministere Bri. tannique le 7. Juin 1735., & qui se trouve dans un Livre qui s'imprime chez vous, sous le tître d'Etat Politique de l'Europe : elle est à la page 75. du second Tome. Il s'agissoit alors de la Flotte que la Grande Bretagne en voya à Lisbonne pour la sureté de la Florte du Brezil, ce qui engagea la France à envoyer ses Vaisseaux à Cadix, & à les joindre à ceux d'Espagne : L'envoi de cette Escadre fut cause que la Flotille qui étoit prête à partir , differa fon départ jusqu'à ce que les Anglois fussent retournez dans leurs Ports, nonobstant toutes les suretez du Ministere Britannique, & l'engagement de la parole Royale, parce que les Négocians toujours soupçonneux, n'osoient embarquer leurs Marchandises au grand préjudice de toutes les Nations commerçantes.

Le Conseil de Madrid a consideré aussi que l'Esadre Britannique s'arrêtant en un tel parage, étoit une menace comme si on vouloit forcer S. M. Catholique à accomplir ce qui avoit été stipulé, & en arracher de gré ou de force ce qu'on prétendoit en obtenir dans le Congrés, d'autant plus que dans divers papiers publics qui ont été publiez ici, on y a avancé que l'Escadre envoyée dans la Méditerranée, avoit intimidé le Ministère Espagnol, & l'avoit obligé à signér la Convention, & le payement qui y est sipulé, ce que la Cour de Madrid regarde comme contraire à l'honneur & à la dignité du Roi d'Espagne & qui ne s'accorde gueres bien avec la bonne amitié entre les deux Nations.

C'est pour cette raison, qu'aussi-tôt qu'en commença

des Princes &c. Août 1719. à Madrid les Conferences le 15. Mai, les Plénipo. tentiaires Espagnols déclarerent & protesterent que s cette Escadre ne se retiroit dans les Ports de la Grande Bretagne, S. M. Catholique ne pouvoit ni ne devoit pour son honneur, & pour le préjudice qu'en souffroient le Commerce & l'interet de ses Sujets, payer ce qui avoit été stipulé, attendu les innovations si publiques & si considérables que faisoit le Ministère de Londres contre la Convention. Le Marquis de Villarias representa la même chose à plusieurs reprises à Mr. Keene : Le Ministere Baitannique n'ayant pas rappelle la Flotte, le Roi d'Espagne n'a pas fait faire au terme marqué le payement de 95, mille liv. fterl. or s'est trouvé dans la nécessité d'armer de nouveau fes Vaisseaux qu'il avoit déja desarmés, & d'y en ajouter encore de nouveaux. Cette dépense va, sans doute, bien au delà du double de la somme que S. M. Cath. devoit payer, & c'est une marque que se elle n'a pas été comptée, ce n'est que par les raisons que je viens de vous expliquer ; car de dire, comme plusieurs le prétendent, que l'Espagne a eu d'autres motifs de ne pas payer, & que ses nouveaux armemens ont un autre objet , ce font des conjectures.

Sa Maj. Cath. persistant à témoigner un procede sincere, a fait scavoir à S. M. Britannique par les Lettres du 7. de ce mois que le dernier Courier à apportées, que dès que l'Éscadre se retirera, comme S. M.C. l'a fait demander par des instances résterées de ses Ministres, Elle est prête à payer sans aucun délai la somme dont on est convenu. Comme le séjour de l'Éscadre à Gibraltar coute plus à l'Angleterre qu'elle ne feroit dans les Ports de cette Isle, és que ces Ports sont si voisins de l'Espagne, il n'est pas aisse de comprendre la cause misterieuse qui engage à resus ser cette demande: Car, supposons qu'après le dépare de l'Escadre, l'Espagne ne payât pas au bout d'un mois.

mois, les Anglois auroient toujours l'avantage d'avoir mis la raison & la justice de leur côté, & ils seroient toujours en état de faire valoir leurs droits, sans qu'on pût les blâmer: Ils ne risqueroient rien en substituant à la désiance la constance, qui est le plus agréable effet d'une véritable & réciproque amitié.

La Compagnie de l'Assento, qui persiste dans la résolution de ne point payer, a pris celle de suspendre le payement de ce qui est dû aux Ministres d'Espagne, dont les dépenses sont assentes sur ce fond, sous prétexte qu'au commencement elle a avancé, selon l'usage, 200 mille piéces de huit; & si l'on en croit les Ministres d'Espagne, elle en a pour eux en son pouvoir 258 mille qui sont échus; ce qui fait voir que cette suspension de payement n'est pas mieux fondée que le refus de 68 mille livres sterlings qu'elle doit au Roi d'Espagne.

Veilà, Monsteur, tout ce que je puis vous mander de nouveau sur les matieres dont vous avez souhaité d'être au fait à l'occasson des armemens qui se sont ici : Je ne puis vous dire rien de positif sur la véritable destination de celui qu'on fait dans ces Ports

pour la Mer Baltique. Je suis, &c.

IV. Le 19. l'Amirauté mit en commission trois Galliottes à bombes, on les croit destinées à aller joindre l'Escadre de l'Amiral Haddock, qui, diton, sera encore reoforcée de huit ou neuf Vaisseaux de guerre. On n'a pas discontinué depuis à mettre de nouveaux Navites en commission, & les préparatifs de guerre se sont avec tant de diligence, qu'il y en a déja un grand nombre d'équipés & prêts à mettre à la voile. Le Vaisseau de guerre le Shoreham reçut quelques jours après ses instructions, afin de faire voile pour l'Amerique, & y gorter les ordres au Commandeur Biown d'user de represailles sur tous

des Princes & Co. Août 1739. 97 tous les Vaisseaux Espagnols qu'il pourra tencontrer; de pareils ordres ont été envoyés à Mr. Haddock dans la Méditerranée, & tous les Amitaux de la Flotte sont déja nommés. Le Chevalier Jean Nortis en est Amiral & Commandant. Le 24. il arbora son Pavillon à bord du Vaisseau le Namur à Chatam, & l'on croit qu'il sera envoyé dans la Mer Baltique avec une Escadre de trente Vaisseaux. Le Vice-Amiral Balchen qui a sa commission avec ordre de partir pour Plimouth, doit prendre le commandement des Vaisseaux destinés à aller renforcer l'Escadre de l'Amiral Haddock; & le Chevalier Robinson est constitué par sa commission Contr'Amiral de l'Escadre Bleuë. Revenons pour un moment au Patlement.

V. Le Roi s'étant rendu le 25, après midi de Kensington à la Chambre des Pairs, & y ayant mandé les Communes, sa Majesté donna son consentement au Bill qui lui accorde 500000, livres sterlings du fond d'amortissement, & pour l'autoriser à appliquet une autre somme de 500000, livres du même fond au Bill pour assigner une annuité au Duc & aux Princesses, à un autre touchant les Colonies de Sucre, à un troisième pour empêcher le transport de Laines, & à plusieurs autres Bills publics & particuliers, & sit ensuite aux deux Chambres le Discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS.

A diligence avec laquelle vous avez terminé les affaires publiques qui ont fait l'objet de vos déliberations, m'engage à mettre fin à cette féance du Parlement, & à vous laisser jouir du repos que demande la saison présente.

Vous avez déclaré si pleinement vos sentimens, tant par raport à la conduite passée de l'Espagne, qu'aux mesures qu'il faudra, peut-être, poursuivre en consequence du parti que cette Couronne pourra prendre dans la suite, & vous m'avez mis tellement en état d'agir dans tous les évenemens, comme l'honneur & l'interêt de ma Couronne & de mes Royaumes le requereront, que pendant l'intervalle du Parlèment il ne pourra arriver aucun inconvénient de la privation de vôtre assistance immédiate: Et je tompterai si parfaitement sur les assurances que vous m'avez données avec tant de zèle & d'unanimité, & sur vôtre support efficace, en suivant l'avis unanime des deux Chambres du Parlement que je ne négligerai rien dans mes efforts pour défendre & maintenir nos Droits indubitables, & pour repondre aux justes esperances de mon Peuple.

Messicurs de la Chambre des Communes.

Le vous fais mes remerciemens d'avoir pour un comme vous avez fait, aux fonds nécessaires pour le service de l'année courante, d'une maniere aussi ample. Le Subside extraordinaire que vous m'avez accordé pour augmenter mes forces tant par Mer que par Terre, est une telle preuve de vôtre affection & consiance en Moi, & de vôtre attention continuelle pour le service de vôtre Patrie, que je ne puis assez louer ces soins à propos pour le bien & la sureté du Royaume,

MYLORDS ET MESSIEURS.

JE suis persuadé qu'il m'est inutile de recommunder à vôtre sérieuse considération les fatales consequences qui peuvent menacer une Nation divisée en elle même, enstammée & réduite par les mauvais artistices, & par les insinuations que la malice & la fausseté des Princes Se. Août 1739. 99
fauseté peuvent suggerer. Les avantages que nos ennemis communs s'attendent de prendre des aigreurs & mimosités, qui, sous des prétextes mal fondés, sont industrieusement fomentées & répandues par tout le Royaume, ne sont que trop évidens. Que tous œux qui font profession dêtre les zélés défenseurs des Droits, Privileges, Loix & Lebettés de leur Patrie & de la Religion Protosante.

de la Religion Protestante, sous l'établissement present, s'unissent pour la défense de ces biens inestimables: Que l'honneur, la prosperité & la sureté du Royaume deviennent une cause commune & concilient toutes discordes & divisions civiles, pour que par vôtre unanimité, vous puissez frustrer les seules esperances & les vaines attentes de nos ennemis.

L'Orateur de la Chambre des Communes en présentant au Roi les Bills qui ont passé, & ausquels Sa Majesté a donné son consentement, lui a déclaré les désirs aparens de la Nation par un petit Discours dont voici la traduction.

SIRE,

Os fidéles Communes ont passé le Bill pour autoriser vôtre Majesté à prendre de telles mesures que la nécessité des affaires pourra l'exiger. Les insultes & les offenses réstérées que vos Sujets ont sousserts depuis si long-tems de la part des Espagnols, demandent une pleine réparation: Ces insultes sont presentement parvenues à un tel point, qu'il est nécessaire d'employer des moyens plus efficaces que de simples paroles; & au cas que vôtre Majesté soit obligée de prendre cette voye, puisse le Tout Puissant accorder à ses Armes la prosperité que mérite la justice de sa cause.

VI. Le jour suivant la clôture de cette séance

La Clef du Cabines,

TOO

du Patlement , on publis une Proclemation, par laquelle on rappelle tous les Matelots & Officiers de Marine, qui sont au service de quelque Puissance étrangere que ce foit, sans une permittion expresse de la Cour, sous peine à ceux qui ne reviendront pas, d'être poursqivis selon la tigueur des Loix, & de perdre le droit de protection, au cas qu'ils viennent à être pris par les Corfaires de Batbarie. Par une autre Proclamation publice le même jour, la Cour promet fix mois de gages aux Matelots & Soldats qui le sont engages volontairement au fervice du Roi le premier Juin, ou s'y seront engagés avant le 12. du mois suivant. Ces Proclamations furent suivies d'un ordre envoyé dans tous les Ports du Royaume de n'en laisset partir aucun Navire, fi ce n'est ceux qui sont pour le service du Roi.

Cet ordie s'observe à la rigueur ; la levée des Matelors pour l'équipement des Vaisseaux de guerre se fait par tout avec succés ; le Bureau des vivres a donné commission d'acheter plusieurs Vaisseaux du port de 3. à 4. cens tonneaux pour transporter les vivres nécessaires pour la subfistance des Escadres que l'on doit mettre en Mer ; on a commence à faire les levées pour l'augmentation des Troupes de terre ; & l'on a dépêché un Courier à Mr. Keene à Madrid, lequel, à ce que l'on prétend, lui a porté l'ordre de déclarer " qu'au cas que le Roi Catholi-, que ne veuille pas faire exécuter fans délai les , engagemens qu'il a contractés par la Convention ", du Pardo , & que pour préliminaire du Traité " à faire, ce Monarque ne renonce au droit qu'il , s'arroge de faire vifiter les Vaisseaux Anglois dans , les Mers de l'Amerique, & ne reconnoisse les , juftes possessions des Sujets de la Grande Breta-" gne sur les confins de la Caroline, il se retirera avec Mr. de Castres, second Plénipotentiaire , de

des Princes, Co. Août 1739. 101, de Sa Maj. Britannique, d'autant plus que le sim-

3) ple payement des 95000. livres stetlings ne 3, seroit point à présent une compensation suffisance 3, pour les frais extraordinaires des préparatifs que

, l'on feit journellement. ..

Des instructions ont été austi envoyées à l'Amiral Haddock, pour agir, comme on l'a déia dir, si cette dernière tentative ne produit pas son effer. Mais comme on n'a gueres lieu de l'esperer à préfent, on pourra avoit bientôt avis que Mr. Keene & Mr. de Caftres seront partis de Madrid. En ce cas, Don Thomas Giraldino, Ministre d'Espagne, & Mr. Terri, Agent d'Espagne austés de la Compagnie du Sud, ne feroient plus à Londres un foit longséjour. Les Directeurs de cette Compagnie leur ont deta notifié qu'ils ne payeront plus aucun argent sur le droit contant des Negres, que la Compagnie peut introduire dans les Etats de Sa Maj. Catholique; & le Duc de Newcastle d'un autre côté a fait scavoir aux Directeurs de la Compagnie du Sud de retirer leurs effets de toutes les Villes & Etats de la Domination Elpagnole.

Voilà le période auquel se trouvent les affaires avec la Cour d'Espagne; le Ministère n'a pas, sans doute, prévû qu'elles dussent devenir si sérieuses, puisqu'il a négligé de tompre dans un tems qu'il pouvoit s'en promettre plus de succès qu'à présent. Ce sont donc là les effets de l'appréhension où il a toujours été d'en venir à une rupture.

VII. Dans cette conjoncture on a jugé nécessaire de renvoyer à La Haye, sans plus de délai, Mr. Horace Walpole, qui partit le 27, pour s'y rendre avec Madame son Brouse. On ne peur qu'être persuadé qu'il y va exécuter une Commission importante & rélative aux circonstances présentes. Il travaillera vraisemblablement à engaget les Provinces-

102 La Clef du Cabinet

Unies à faite cause commune avec l'Angleterre contre l'Espagne, puisque leurs griess lui paroissoient à peu près de même nature.

VIII. On a recu avis de Charles Town dans la Caroline Méridionale, que les Elpagnols de St. Augustin evant promis la liberté & des Terres aux Biclaves Negres & autres, appartenans à la Caroline, à Purisbourg où à la Georgie, qui voudroient passer chez eux, plus de 700. de ces Esclaves s'y étoient déja rendus; ce qui cause un grand dommage aux Planteurs de ces quartiers là. D'autres avis du même endroit pottent aussi qu'une Chaloupe nommée, la Betty avoit été attaquée à la fortie de la Baye de Honduras par une Chaloupe Espagnole qui lui avoit donné la chasse jusqu'à l'Isle de Bonacha, où elle s'en étoit emparée, & en avoit enlevé toute la cargailon, laissent au Capitaine Anglois & à l'Equipage la liberté d'aller où bon leur sembleroit, mais avec si peu de provisions que pendant 22. jours de navigation qu'ils firent avant de pouvoir gagner Charles . Town , le Capitaine & l'aquipage n'avoient eu que deux onces de biscuit par jour, & que s'ils avoient été contraints de tenir la Met encore un seul jour, il leur auroit manqué absolument. Selon les mêmes Lettres, cette Chaloupe Espagnole a atraqué encore un autre Bâtiment Anglois qui entroit dans la Baye de Honduras, mais avec moins de succés, ayant été obligée de gagner le large, après un combat opiniaire de quelques heures.

HOLLANDE.

L D'Espagne & l'Angleterre, les conferences des Ministres de ces deux Cours avec les Membres de la Régence sont devenues plus fréquences. Le Marquis

Marquis de St. Gilles occupé en partie sur les disserends de commerce en Amerique, & par raport à l'affaire de Curação, est attendant une replique de sa Cour à ce sujet; elle ne manquera pas, comme on le pense, d'être savorable, & telle que les Etats Géneraux n'auront aucune cause légitime de se prêter aux propositions de l'Angleterre, lesquelles domnent occasion au retour de Mr. Horace Walpole à La Haye, où il arriva le 29. Juin. L'Etat paroît d'ailleurs moins disposé que jamais à prendre part aux brotilleries qui divisent les Cours de Madrid & de Londres.

Mr. Walsole alla le lendemain de son arrivée notifier en personne fon retour à Mr. de Sloterdick. Président de Semaine de L. H. P. pour la Province de Frise, dont il fut complimenté l'après-midi au nom de l'Etat ; il avoit reçu auparavant les complimens de tous les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, sans en excepter même le Marquis de St. Gilles, à qui il a depuis rendu visite. Ses conferences commencerent d'abord avec les Ministres de la République, & ne discontinuent point; ce qui en résulte est tenu secret & d'abord envoyé à Londres par des Messers d'Erar : mais jusqu'ici la pensée commune est que la Cour Britannique n'a pas lieu d'en être trop fatisfaite : cat tout ce qui a été propolé julqu'à prélent pour un armement , n'y a point encore déterminé la République.

11. Les Membres de cet trat assemblés de nouveau depuis le premier de Juillet, sont roulet leurs délibérations sur des affaires très importantes, & qui ont du taport à celles du dehors. Ils examinent aussi ce qui leut est proposé dans la conjoncture présente, de la part de presque toures les Cours de l'Europe. Quant à la succession de quilliers & de Bergues, on affecte de n'en plus parlet dans ces. Provinces.

La Clef du Cabines

vinces, tandis que cette affaire fait assez de bruit silleurs. Cependant les Ambassadeurs de France & de l'Ampereur, aussi bien que le Ministre de Prusse en ont fait encore plus d'une fois le sujet de leurs conserences. Le dernier de ces Ministres qui étoit Mr. de Luiscius, est à présent succedé par Mr. de Raasselde, Chancelier & Receveur du Duché de Cleves, qui, à cause d'une forte indisposition arrivée à Mr. Luiscius, a été nommé par sa Majesté Prussence pour menager en cet Etat les affaires de sa Contonne. Il présenta le 7. Juillet au Président de l'Assemblée des stars Géneraux ses Lettres de créance en qualité d'Envoyé Extraordinaire de ce Monarque.

III. On veut assurer présentement que l'affaire du renouvellement du Taris & Traité de Commerce, avec la France a été reglée finalement dans l'Assemblée des Etats de cette Province, les Etats Géneraux ayant reçu les reponses des Provinces sur un plan qui avoit été envoyé à leur examen. Ce plan rensermoit les conditions & atticles rechifés du nouveau Traité.

IV. Tous les Veisseaux de la Flotte des Indes sont heuteutement entrés dans les Ports de la République avec une cargaiton très riche dont les nouvelles publiques de ce Pays sont le détail. Une Flotte équipée dans la Meuse pout, la pêche du Harang, a mis au contraite en Met vets le milieu de Juin, composée de plus de 60. Navires. On est attentif en ce Pays sur la destination de celle de France qui est entrée dans la Meu Nord, parce qu'on ne veut pas se convaincre qu'elle n'a d'autre but que l'exercice des Troupes qui la montent.

V. Pays - Bas. Mr. Tempi reçut enfin au mois de Juin son Places de Rome qui lui donna le caractere.

des Princes &c. Août 1739. 105 catactere de Nonce du Saint Siege. En consequence il éleva le 19. les armes du Pape au dessus de son Palais, & a commencé l'exercice des sonctions de cette dignité. On assure que les prérogatives qui lui font accordées sont sort savorables pour sa personne & ses Successeurs.

VI. Quelques jours aprés la tenue d'un grand Conseil à Bruxelles, qui, dit on, a eu pour objet les diffacends par raport aux limites entre le Brabant & le Pays de Liege, on a dû envoyer aux Commissaires de l'Empereur aux Congrés de Lille, les pièces justificatives concernant ces differends, & les detnieres instructions de la Cour. Les conferences de ce Congrés sont renouées; mais celles du Congrés d'Anvers sont interrompues.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTU-GAL, depuis le mois dernier.

Spagne. Les Conferences pour un Traité avec l'Angleterre que les Plénipotentiaires de part & d'autre avoient ouvertes, ont discontinué le 7. Juin, jour du départ des Coutiers qui arriverent le 18. du même mois à Londres, & n'ont pas été renoûées. L'ordre de presser l'équipement des Vaisseaux de guerre à Cadix & autres Ports du Royaume a ensuivi, & la tenue de divers Confeils en presence du Roi. Le tout sur précédé d'une déclaration du Marquis de Villarias au Ministre d'Angleterre, " que le Roi ne vouloit plus entens, dre parler d'aucune proposition de la part de la Compagnie Angloise du Sud, si préalablement

La Clef du Cabinet

cette Compagoie ne faisoit payer les 68. mille si livres sterlings, qu'elle a reconnu devoir sur le doit des Negres, & que si elle differoir plus long-tems à les payer, l'on ne tarderoit pas à sus suspendre le Privilege de l'Assento, & même à proceder à la saisse des effets qu'elle a en Amési, rique., Cette déclaration s'étendoit aussi sur le Flotte Angloise commandée par l'Amiral Haddock, dont la Cour demandoit le rappel avec vigueur, ne pouvant s'empêcher de regarder comme un acte d'hostilité un plus long sejour de cette Flotte sur les Côtes; parce que l'honneur & le Commerce de la Nation y sont également intéressés.

Etat politique d'Espagne.

II. L'aparence d'une rupture a augmentée de jour à autre dépuis cette déclaration. Les Vaisseaux de guerre que le Roi a donné ordre d'équiper ctoient prêts à mettre à la voile au commencement de Juillet, & à s'essembler à Cadix, où une partie des forces du Roi de Naples, doit, dit on, les toindre. On juge vraisemblablement nécessaire cette réiiojon pour quelque dessein d'imporzance, car il n'est pas qu'on n'eut pris une résolution vigoureule dans les circonstances présentes , laquelle lera, fans doute, d'une autre espece que de rendre uniquement la liberté au Commerce que le léjour de l'Escadre Angloise entre Gilbraltar & Port-Mahon continue à troubler plus qu'on ne le pense, & d'une maniere affez surprenante ; puisqu'on a souffert jusqu'ici que les Ports de la Monarchie se trouvent en quelque façon bloqués par une Escadre compolée au plus de vinge Navires. On ne peut donc être presentement d'autre opinion, finon qu'il y a des choles qui sortiront bientôt du Cabin net. On parle à ce sujet d'une Alliance avec la France, en vertu de laquelle celle des deux Puillanses qui fera attaquée, tirera de l'autre un secours

des Princes &c. Août 1739. de trente mille hommes tant Cavaletie qu'Infanterie, & de 18. ou 20. Vaisseaux de ligne; que les Rois des deux Siciles & de Sardaigne y secont invités ; & que de cette maniere l'Agresseur aura à combattre la formidable Puissance de toute la Maison de Bourbon réunie. D'ailleurs, pour n'être point déconcerté dans les mesures qui paroissent être priles, on veut engager le Roi de Portugal à épouler le parti de la neutralité. Il semble de plus qu'on ne doit pas apréhender que les Hollandois, en cas d'une rupture, feront cause commune avec les Anglois; on travaille à prévenit cet évenement en toute maniere, & sur-tout en terminant à l'amiable les differends qui se sont élevés au sujet des affaires de l'Amérique & de la Colonie de Curação. Tel est l'état politique des effaires presentes de cette Couronne. Mais pour mettre à exécution les grands projets que l'on forme, le prétieux métail attendu des Indes à bord des Gallions est d'une néces. fité d'autant plus grande, qu'on ne connoit pas beaucoup d'autres ressources aprés celle-là, puisque les fonds des principaux Négocians s'épuisent de plus en plus, & que le crédit n'a plus lieu. On aspire ainsi, beaucoup plus qu'on ne l'a fait comprendre, aprés l'arrivée de ces Gallions, qui cependant autont peine à revenir avant la fin de l'année.

111. Comme Mr. le Comte de la Marck, Ambassadeur de France, outre ses conferences assidués avec les premiers Ministres de la Couronne, a l'honneur de s'entretenir souvent en particulier avec le Roi, on en prend occasion d'annoncer comme eertaine l'Alliance dont on vient de faire mention, & comme indubitable que les François sourniront dorênavant aux établissemens Espagnols en Amérique les Negres que les Anglois leur sournissoient. On y ajoute, qu'une Escadte Françoise viendra bientôt dans le Port de Cadix. Le 13. Juin S. M. fit le céremonie à Aranjuez d'installer ce Ministre dans l'Ordre de la Toison d'or. Elle avoit fait le 7. du même mois celle de remettre au nouveau Cardinal Valenti Gonzague, Nonce du Pape, la Barette qu'un Exprés avoit apportée à Madrid de la

part de Sa Sainteté.

IV. Le Roi a disposé de diverses Charges civiles & militaires dont on s'exemptera de faire le recit qui meneroit trop loin. Le 16. L. Maj. & toute la Cour reviorent d'Aranjuez à Madrid, où les grands préparatifs pour le mariage de l'Infant Don Philippe avec Madame de France, le continuent avec beaucoup de diligence : Elles en partirent le lendemain avec le Prince & la Princesse des Asturies. les Infants & les Infantes, pour le tendre à Alcala, & y avoir une entrevûë avec la Reine Douairiere du Roi Charles II. L. M. y arriverent vers les 8. heures du foir, & allerent descendre su Palais Episcopal de cette Ville, que le Cardinal Infant, Archevêque de Tolede, avoit fait meubler avec toute la magnificence possible; la Reine Douairiere y arriva peu aptés de Guadalaxara, & alla occuper l'apartement qu'on lui avoit préparé dans le même Palais. L. M. & L. A. R. allerent d'abord voir la Reine Donariere: Cette entrevue le fit avec des marques d'une vrave tendresse: & les visites ont continué de part & d'autre juiqu'au 20., que la Famille Royale rerourna au Palais de Buen Retiro, & la Reine Douairiere à Guadalawara, lieu qu'elle a choisi pour faire sa résidence ordinnire. Pendant le sejour de la Cour à Alcala. le Grand Maître de la Maison du Roi, a tenu Table ouverte par ordre de Sa Mai, pour les Ministres & autres personnes de distinction, & la Ville d'Al. eala s'est distinguée par des illuminacions, des feux d'artifice

des Princes &c. Août 1739. 199

d'artifice, & autres réjouissances publiques.

V. Les Religieux de l'Ordie Royal de Nôtra-Dame de la Merci, pour la redemption des captifs sont attivés d'Alger à Madrid avec 444. Esclaves Chrêtieus qu'ils y ont rachetés, parmi lesquels il y a 150. Soldats du Roi. Ils firent le 7. Join leur Procession solemnelle, à laquelle assistement la plûpart des Esclaves rachetés, le Comte de Solduena pottant l'Etendatt.

VI. Portugal. Sur des plaintes des Négocians de Goa, que la liberté dont jouissent les Nations Ettangers d'y porter toutes forres de marchandises, nuisoit à leur Commerce, le Roi a déclaté qu'il ne sera permis aux Etrangers de débarquer à Goa . que les Marchandises dont les Magistrats jugerone que les Vaisseaux Pottugais n'auront pas porté une quantité suffisante. Sa Majesté a reglé auffi. fur des tépresentations des Chambres du Commetce de Lisbonne & de Porto, qu'aucun Vaisseau Marchand Portugais, ne pourta partir des Ports du Royaume pour aller en Afrique, ou en Amérique, qu'avec les Flottes destinées pour les Etablissemens que les Portugais y possedent, à moins que les Propriétaires des Vaisseaux n'eussent une permission expresse du Conseil de Commerce, lequel ne l'accordera que dans les cas où le retard des Flottes causeroit un préjudice trop considérable aux Négocians. Les Vaisseaux Portugais qui reviendrant d'Afrique ou d'Amérique ne pourront non plus foire le voyage que de conserve avec quelque Flotte, ou avec quelque Escadre; mais ceux qui feront voile de l'isse de Madere pour l'Europe, ou ceux qui passeront du Port du Bresil à un autre Port de la même Principauté, continueront dans la liberté de naviger seuls, à l'exception de ceux qui seront chargés de Tabac. ARTICLE

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE & en LORRAINE; dépuis le mois dernier.

Eurs Majestés & toute la Cour sont depuis la mi Juin à Compiegne, pour y prendre les divertissemens de la faifon, & voir l'attaque d'un Fost nommé Poligone, qui y est construir, efin de donner à Mgr. le Dauphin la véritable idée d'un Siège. Ce Prince le visite tous les jours & s'en fait expliquer toutes les parties avec beaucoup d'exactitude. L'atteque n'a dû en commencer que le 11. ou le 1 3. de Juillet, parce que rous les ouvrages qu'on y a sjoutés ont demandé beaucous de tems; c'est une Forteteffe complette, & le Siège en sera semblable à un Siège réel. Mr. le Comte d'au doit, dit-on, commander les Troupes qui y seront employées. Il y a souvent sux Batteries du Camp formé de ces Troupes une scole de Canonniers qui dure environ une heure; Mgr. le Dauphin n'en manque point; l'exercice qui s'y fait est ordinairement très bien exécuté. On y tire dans un Blanc appliqué for la montagne de Cleroy. Le Roi va austi quelquesois voir cette Ecole qui le fait par le Regiment Royal Artillerie.

II. Par les soins de la Cour, & la génerosité charitable de quelques Prélats, Princes & autres Seigneurs, qui se sont signalés dans une disette presque génerale des dentées nécessaires à la subsistance des Peuples, sa misere qui étoit parvenue à son comble en diverses Provinces, commence à cesses. Mr. le Camus, Président de la Chambre des Aides, a fait connoître au Roi cette afficuse situation de

des Princes &c. Aout 1739. 111 ses Peuples lotsqu'il a complimenté sa Majesté au sujet de la Paix, n'ayant pas hésité de sui faire la petite Harangue que voici.

SIRE.

E brûit des trompettes annonce la Paix à vôtre Peuple, à ce Peuple qui gémit dans la disette, pendant que le luxe immodéré des Partisans semble encore insutter à la calamité publique. Un seul regard de Vôtre Majesté dissipre ces malheurs, Grendra la Paix l'objet de la joye universelle.

III. On veut se persuader que le Roi a deja obtenu la traite des Negres pour la Compagnie des Indes, & que l'acte en est signé : Quoiqu'il en soit, les Couriers entre cette Cour & celle de Madrid sone ties - fréquens, & l'on scair que l'Alliance, dont on a fait mention, est fur le tapis, & encore une autre négociation d'importance; d'où l'on préfune que malgré le bruit de guerre dont les isles Bitanniques sont mondées, les hostilités entre les Couronnes d'fissagne & d'Angleterre ne commenceront pas de la part des Anglois, & qu'il ne dépendroit que du Roi d'érouffer par la médiation le feu de la guerre qui paroit sur le point d'éclarer. Mais il se brasse quelque chose qui semble beaucoup intéresser la Couronne. Si l'on continue à penser juste, c'est le commerce Maritime, & entr'autres, la navigation des François dans le Golfe du Mexique & à la nouvelle Espagne. Nous ne disons rien, pour ne rien avancer au hazard, de la navigation qui se fait actuellement dans la Mer Beltique; on prétend qu'il y a aussi des vues à cet égard; l'efcadre qui La Clef du Cabinet

112

y est allé sous les ordres du Marquis d'Antin, Vice-Amital, est cependant compotée de peu de Vaisseaux. On atme encore à Brest divets Navires, & l'on en va faire autant dans les Ports de la Méditerranée. Quant à la succession litigieuse de Justiers & de Bergues, il paroit également que la Coutonne s'est chargée du soin de la faire exécuter selon ses desseins équitables, & qu'à cet estre les Troupes se trouveront dans les deux Duchés immédiatement après le décés de l'Electeur Palatin. Il semble de plus que l'article du renouvellement de l'Alliance avec les Cantons Suisses, soit renvoyé à un autre tems, à cause que les discours cesseum peu à cet égard. Mais abandonnons l'état politique des assaites pout raporter celui des nouvelles.

IV. Mr. de la Closure qui a été pendant 40. ans à Geneve en qualité de Résident, ayant demande son rapel, à cause de son grand âge, le Roi le lui a accordé, & a nommé pour le remplacer Mr. de Champeaux, ci devant Conful de France à Madrid. Ce premier qui est de retour à Paris, s'est acquis l'estime génerale de tous les Membres du Sénat de Geneve qui lui ont témoigné à son départ de leur Ville la vive douleur dont ils étoient pénetrés de le perdie; & l'on aprend que son successeur est arrivé le 2. Juin à Geneve, qu'il a été reçu fur les frontieres par deux Membres du Petit. Confeil & dix du Grand Confeil, qui lui firent un Discours au nom de la République, & lui présenterent les Equipages qui lui avoient été envoyés pout le conduite à son Hôtel, où il reçut le lendemain les complimens du Magistrat en corps.

V. On a transporté de Paris à Versailles la charpente pour construire un feu d'artifice sur la pièce d'éau

des Princes &c. Août 1739. 113 d'eau des Suiffes, où il fera tiré le jour du Mariage de Madame Premiere; mariage pour lequel on fait beaucoup d'aurres préparatifs : Mr. le Marquis de la Mina, Ambassadeur d'Espagne, se distinguera d'une maniere éclatante lors de cette céremonie: Il fait faire, entrautres choles, quatre Carroffes des plus magnifiques, & artistement sculptés par le Sra Gervais Sculoteur du Roi, & un trés . beau feu d'artifice. Le Prince de la Torella, Ambassadeur du Roi des deux Siciles, n'y paroîtra point, étant parti pour Madrid, après avoir pris ses Audiences de congédu Roi & de la Reine. Il fera succedé dans son Ambassade par le Duc de Castio Pignano. On assure présentement que ce sera le Prince de Mazeran, Grand d'Espagne de la premiere Classe, qui épousera Madame de France au nom de l'infant Don Philippe.

VI. Sur le bruit que les maladies contegieufes continuoient à se répandre en Hongrie & dans les Provinces voisines, le Roi rendit une Ordonnance le 18. Mai qui n'a été publice que sur la fin du mois suivant. Sa Majesté interdit par cette Ordonnance, & jusqu'à nouvel ordre, toute communication avec la Hongrie, le Bannat de Temesivar, la Transilvanie, la Servie, la Moldavie, la Valachie, la Bosnie, l'Esclavonie, la Croatie & la Pologne, & défend l'entrée dans lon Royaume à toutes personnes & marchandiles venans de ces Pays là, fons quelques prétextes & sous quels noms que ce puisse être, quand même elles seroient munies d'attestations, de passeports & billets de fanté. Veut au furplus Sa Majesté que son Ordonnance soit ponctuellement observée en Flandres, en Hainault, dons les Evêches, for la frontiere de Champagne, en Alface, Bourgogne, Bresse, Bugey & Valromey, Pays de Gen , en Dauphiné & en Provence.

Vil. Le 16. Juin le Vaissen le St. Geran atri-

va encore au Port d'Orient venant de Pondichers. Sa Cargaifon fore riche confifte en quantité de diverles fortes d'étoffes des Indes, en poivre, en

Bois rouge, & en Salpette.

Le 23. l'Université de Paris s'étant assemblée pour proceder à l'élection d'un nouveau Recteur, Mr. l'Abbé de Rohan Vantadour, fur continué d'une voix unanime en la même qualité. Mr. de Joinville, ci - devant Ministre du Roi à Bruxelles, fut nommé vers le même tems Envoyé Extraordipaire de Sa Maj. à Genes, à la place de Mr. de Campredon; & Mr. le Marquis de la Chetardie, pour se rendre à l'Ambassade de Russie.

Madame la Duchesse de Modene partit enfin la nuit du 19. au 30. Juin pour le rendre auprés du Duc son Broux, le jeune Prince d'Est son fils avoit pris les devans sur elle dès le 22. Personne n'ignore que cette Princesse a fait un lejour de plusieurs années à Paris, où elle s'étoit tendue à cause de quelque méfintelligence survenue aprés son mariage entre le feu Duc de Modene son Beaupere, &

le Prince fon Epoux.

VIII. Il est presentement trés- certain qu'on ne fere plus paffer aucunes Troupes en Corfe, un nouveau secours n'y étant d'aucure nécessité; car on arrend que Mr. le Marquis de Maillebois est parvenu à réduire les Mécontens; que presque toute l'ife fe trouve actuellement foumile; & que les affaires y prennent une face toute nouvelle. Nous donnerons le détail & les circonstances de cette réduction aprés ce qui nous reste encore de particularités à raporter de cet Article & de celui de Lorraine.

IX. Au commencement du même mois on commença à la porte Chartiere des Religieuses de l'Ordre de saint François, sue de Grenoble à Paris.

des Princes Ge. Août 1739. à démolir des mailons, pour former une place de quinze toiles de face, dans laquelle on élevera un superbe monument à la gloire du Roi & de la Ville; ce sera une fontaine ornée de quatre colonnes, de figures & bas reliefs, compolés des douze fignes du Zodiaque en quatre figures. Au milieu du Goup & Affire. la Ville fera representée sur un piedestal. ayant la Seine à la droite, & la Marine à la gauche, Le dessein de ce grand ouvrage est du Sieur Boichedeau, Sculpteur du Roi. Le modele en carton a été fait par le Sieur Matéchal, & presenté au Cardinal de Fleuri par Mr. le Prévôt des Marchands. Son Eminence l'a trouvé digne d'admiration, & en a été fi fatisfaite qu'elle a donné des ordres sout le faire exécuter.

X. Le premier Juillet on fit à l'Hôtel de Ville de Paris l'épreuve d'une machine de fer blanc d'envison quatre pieds de longueur sur deux & demi de largeur, dans laquelle on fit cuire à un égal dégré de chaleur toutes sortes de viandes de boucherie. & de gibier. Il y a quatre fourneaux, sur lesquels on peut faire toutes sortes de ragours, Cette machine éprouvée devant le Prévôt des Marchands & des Echevins, consume peu de bois, & sera d'une grande utilité pour tous les Officiers tant de terre

que de mer.

XI. Metz. Dans peu d'années cette Ville sera reputée comme l'une des plus sottes, des plus belles & des plus grandes du Royaume, par l'étenduë des magnifiques ouvrages que Mr. le Comte de Belleisle y a ordonnés, & qui se sont & se persectionnent sous ses yeux. Quantité de superbes Bâtimens, ou achevés, ou prêts à l'être, avec une grande ouverture que l'on donne aux suès, y fait d'ailleurs l'admiration du Sujer & de l'Etranger. Ce sont là autant de monumens de gloire pour le Souverain, & des

Beauté de la Ville de Metz.

La Clef du Cabines des sujets d'une mémoire éternelle pour le vaste génie qui les dresse.

Juif converti sur l'Echaffaut.

XII. Un Juif nommé Lyon Casseim, homme libre du Pays de Rafié, & refident à Metz depuis douze ans, y for roue le 3. Juillet fur la place St. Louis, pour avoit étrangle & affastine la nommée Juttelet de Pragues, femme âgée de 84. ans. qu'il vola ensuite. Cet Israëlite, sans esperance de grace pour son crime, eut néanmoins la grace du répentir & de la conversion : Il fit abjuration du Judailme entre les mains des Capucins qui le conduisoient su supplice, pour confesser l'Homme Dieu que ses Peres ont crucifié. Il fut ondoyé sut l'échaffaut, & il expire dans les sentimens d'un veritable converti. Son corps a été inhumé dans le Cimetiere de la Paroisse de St. Simplice.

XIII. Le 4. il y cut up orage mêlé de pluye, de giele & de tonnerre qui fit d'affez grands dommages aux Vignes du côté de Pont à Mousson. de même qu'aux grains & autres fruits de la terre, y avant pluficurs Villages, qui avec les plus belles aparences qu'il y a partout cette année d'une trèssbondante recolte, en feront néanmoins une bien

chétive.

LORRAINE.

A pieté solide du Roi connue de tout le monde, vient de porter S. M. à l'établissement d'une Mission dans ses Erats. Elle a donné à cet effet des Letties patentes en forme de Déclatation, dont voici la teneur.

TANISLAS, par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Mazes

des Princes &c. Août 1739. 117 Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Severie, Czerni chovie, Duc de Lorraine en de Bar, Marquis de Pont - à - Mousson & de Nommeny . Comte de Vaudemont, de Blamont, de Sarverden & de Salm. A tous ceux qui ces Presentes verront : Salat. Dépuis que la Divine Providence Nous a apellé au Gouvernememt de ces Etats, Nous avons mis toute noire aplication à y maintenir l'Ordre dans les différentes parties d'administration, esperant d'assurer par cette voie le bonheur de nos Suiets: Mais voulant donner des marques plus particulieres de nôtre affection paternelle à ceux d'entr'eux qui sont les plus délaisses, soit du côté du Spirituel, soit du côté du Temporel, Nous n'avons rien trouvé qui pût mieux remptir nos vuës sur ces deux objets de charité, qu'un établissement à perpetuité de Missionnaires, qui , répandans la parole de Dieu, & distribuans des aumones successivement dans les Paroisses de nos Etats, contribuassent à y entretenir la pieté, en a y soulager l'indigence, surtout dans celles de la Compagnie, où ces secours sont moins abondans. Et connoissant en géneral le zéle & les talens des Peres de la Compagnie de JESUS pour ces fonctions Apostoliques. & dont ils donnent tous les jours des preuves édifiantes, Nous avons réfolu de leur en confier le soin, pour être exercées sous l'autorité des Evêques Diocésains, par un nombre suffisant de Missionaires au choix des Superieurs pour la subsistance en l'entretien desquels, ensemble pour les aumônes, dont la distribution leur sera confiée pendant le cours de leurs Missions, Nous assignerons les fonds nécessaires. A ces causes ép autres à ce Nous mouvans, de nôtre certaine Science, pleine Puissance & Autorité Royale Voulons & Nous plais ce qui fuit.

1. Que suivant l'accord fait avec le Pere Pro-

vincial de la Compagnie de JESUS de la Province de Champagne, ratissé par le Pere Géneral, il sera établi à perpetuité dans la Maison du Noviciat des Jesuites de nôtre bonne Ville de Nancy, huit Missionnaires de ladite Compagnie, qui feront chaque, année des Missions avec l'approbation des Evêques, qui en fixeront le nombre, les lieux & la durée chacun dans son Diocése: Sçavoir, quatre dans celui de Toul, & quatre moitié de l'année dans celui de Metz, moitié dans les autres Diocéses de nosdits Etats, successivement & par proportion à leurs étenduès.

1. Faisons don à ladite Maison de la somme de six cens vingt six mille livres monnoye de France en Contrats sur l'Hôtel de Ville de Paris, de la rente desquelles il sera employé annuellement dix mille livres de France à la distribution des Aumônes dans les Paroisses où se feront les Missions aux veritables Pauvres, tels que les Curez, Seigneurs ou autres personnes notables les indiqueront, & le surplus à la subsistance, entretien, frais de voyages & autres géneralement quelconques des diss Missionnaires & des Missions.

3. Il sera établi dans lesdites Missions chaque année pendant trois jours, avec la permission des Evêques, une Priere publique, pour demander à Dieu le premier jour la conversion des Pecheurs; le second la Prosperité de la Famille Royale de France, & le troissième le Repos des Ames de nos très chers & honorés Pere & Mere, de la Nôtre & celle de la Reine aprés nôtre décés; lesquelles trois intentions seront aussi recommandées aux peuples par les dits Missionnaires dans le cours de leurs Missions.

Si donnons en Mazdement à nos amés & feaux les Président, Conseillers, Maîtres, Auditeurs & Gens tenans nôtre Chambre du Conseil & des Comtes de nôtre Dissé de Bar, Prévôts, Syndics, Ossieiers

des Princes &c. Août 1739. ciers des Communautés, & à tous autres qu'il apare tiendra, que les presentes ils fassent lire, publier. registrer & afficher par tout où besoin sera, pour être suivies, exécutées suivant leur forme & teneur, Go du contenu en icelles, ils, en chacun d'eux en droit foy, fallent, fouffrent, of laiffent jouir of ufer lesaits Missionnaires pleinement & paisiblement, sans permettre ni souffrir qu'il y soit aporté aucuns troubles ni empêchemens contraires: Car sinfi Nous plair. En foi de quoi Nous avons ausdites Presentes signées de nôtre main. & contresspées par l'un de nos Conseillers & Secretaires d'Etat , Commandemens & Finances, fait mettre & appendre notre grand Scel. Donné en nôtre Ville de Luneville, le vingt- un Mai dix fept cens trente - neuf STANISLAS Roi. Vû au Conseil, CHAUMONT. Par le Roi DE LECEY. Registrata, Dujard. Et scellé.

Aprés la lecture desdites Lettres, Mr. de Ven-

dieres, Procureur Géneral du Roi, a dit:

MESSIEURS.

Otre Ministere souvent employé à vous presenter des Reglemens pour l'administration de la Instice, pour la reformation des abus, pour maintenir l'ordre de l'Etat, se trouve heureusement aujourd'hui chargé de vous annoncer un Etablissement Religieux, formé par la pieté du Roi & par son ardente charité.

Ce Monarque uniquement occupé du bonheur de ses Sujets, ne borne pas ses desseins sur eux à une paix passagere, à des vœux impuissans, à des ordres steriles, il leur fait bâtir des Eglises, il fonde des Instructions pour eux, il assure des ressources à leur indigence; telles sont les occupations de ce Prince si digne de regner; telles sont les objets de la Mission qu'il vient d'établir par ses Lettres Patentes, dont

vous avez entendu la Lecture. Peut on voir un amour paternel plus marqué de la part d'un Roi! un Amour plus diene d'un retour filial de la part de son Peuple à qui il ne demande pour ses dons, que ce que la reconnoissance ne peut manquer d'inspirer; ainsi c'est nous prévenir par ses bienfaits, c'est accommoder ses désirs à nos devoirs, c'est regler ses volontés sur les sentimens de nos cœurs.

Qu'heureuses sont les Nations à qui le Ciel donne des Rois qui méditent sa Loi, qui la suivent; des. Rois dont les Ministres doux, prudens, éclaires bienfaisans, tels que celui qui préside à ses Conseils, travaillent sans ceffe à regler les sujets; elles vivent, ces nations, dans la paix, elles sont gouvernées dans la Justice, elles sont conduites dans les voyes de la Religion; c'est ainsi que sous le plus sage Monarque de l'antiquité, qui le premier éleva un Temple au Seigneur, son Peuple, autrefois chois, passoit ses jours à l'ombre de sa vigne en de son figuier, ref. pecté de ses ennemis, jouissant des fruits de la promesse que Dien avoit faire à ses Peres, de lui faire habiter une Terre où couleroient le lait & le miel.

Ces jours ne sont point épuisés, ils luiront encore dans nos Provinces si les vœux de Sa Majesté sont remplis; nous verrons croître sous son Regne les rares avantages dont nous jouissions sous les précedens; cet Aftre bienfaisant nous préservera des orages, Qu'une telle vie doit nous être précieuse, combien de justes motifs nous engagent à en desirer la durée, 9 a la demander même aux dépens des nôtres.

Nous requerons pour le Roi qu'il nous soit donné Acte de la lecture & publication des Lettres Patentes du Roi en forme de Déclaration, qu'il soit ordonné qu'elles seront registrées sur les Registres de la Chambre, pour être suivies en exécutees suivant leur forme & tenour, & y avoir recours le cas écheant : écheant; que copies collationnées en seront envoyées dans tous les Sieges & Lieux du Resort de la Chambre, pour y être pareillement lûës, publiées, registrées & exécutées. Enjoint aux Substituts d'en certifier au mois.

Cette piéce nous a été remise un peu tard, ce qui est cause qu'elle n'a point paru dans nos derniers mémoires. Il en est de même d'un Discours que Mr. l'Abbé de Cogolin, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Metz, & Gentilhomme de Provence, sit au Roi & à la Reine à la sin d'un Sermon qu'il prononça devant L. M. le 17. Mai jour de la Pentecôte. Voici ce compliment.

'Est dans Vôtre Majesté, SIRE, qu'il est aisé de reconnoître cet esprit de sagesse & de force qui annonce les David & qui les acheve ; né d'un Sang fait pour le Trône, c'est la vertu elle même qui Vous en a frayé le chemia, & tous vos pas, avant de parvenir au rang suprême, ont été autant de miracles dont un seul auroit suffi pour Vous y conduire. Un des premiers Rois de la Terre cherchoit avec soin une Compagne digne d'être associée à sa gloire, il n'étoit point de Potentat en Europe qui ne. briquat l'avantage d'une telle alliance, & qui n'offrit au Sceptre François une Princesse faite pour le porter. Louis, dans l'irrésolution de son choix, jette les yeux sur Vôtre Auguste Famille of il s'y fixe , ravi de partager fa Couronne avec une Princesse que V. M. avoit formée pour la mériter.

Heureuse Lorraine! Peuple que Dieu destinoit à la domination de la justice & de la paix, qu'il doit vous en avoir peu couté pour changer de Maître, puisque le Prince qui vous gouverne aujourd'hui est de tous les présens des Cieux celui qu'il accorde le plus

La Clef du Cabines

plus rarement aux mortels! Qu'il est flateur pour moi, SIRE, d'avoir à rendre un témoignage si solemnel dans la Chaire de cette vérité que rien n'altere, & qui toujours égale dans tous les tems, doit être le tribut des grandes actions, comme l'im-mortalité en est le prix.

L'Illustre Princesse qui est unie de si près à Vôtre Personne sacrée, rassemble dans le plus éminent dégré de persections toutes les qualités d'une grande Reine, choisse par le Décret du Très. Haut, Elle devoit être naturellement le partage d'un Roi suivant le cœur

de Dieu.

T 22

Puissex. Vous long tems l'un & l'autre couler des jours tels que Vous devez les attendre; voilà les vœux de l'Univer, qui Vous admire; voilà ceux des Sujets qui vou; bénissent, & qui Vous aiment, & dont la longueur de Vôtre regne ne peut qu'augmenter la

félicité.

Que l'exemple de Vôtre Majesté, SIRE, serve de regle aux Souverains de la terre, que l'esprit de sagesse qui la conduit comme un autre Salomon, passe dans les génerations les plus reculées, & régisse à jamais les Peuples qui vivront sous vos Successeurs; tandis qu'après avoir long tems comblé vos Etats d'abondance & de bienfaits, Vous ne quitterez le Trône d'ici bas que pour aller occuper celui que Dieu a préparé aux Rois justes dans l'Eternité.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, dépuis le mois dernier.

1. Orse. La scene qui a paru sur le théatre de cette ssle, est à sa fin. Mr. le Marquis de Maillebois en termine le dernier acte. Ses temperamens suivis de quelques coups de main, y one fait prendre affez subitement une face aux affaires toute autre qu'elles ne l'avoient encore montrée. Les circonstances où elles se trouvent vont en convaincre. Mettons les en détail.

Le Marquis de Maillebois ayant fait sommer une seconde fois les soulevés de se soumertre aux ordres du Roi son Maître, il en eut pour reponse que le 14. Mai ils prendroient là dessus une résolution convenable. Une assemblée fort nombreuse fut tenuë au jour fixé; mais au lieu du parti de la soumission, ils prirent celui de défendre leur liberté jusqu'à l'extrêmité, même avec la résolution aparente d'agir. offensivement contre les François, puisqu'ils résolurent une expédition secrete pour la nuit du 18. BU 19.

Mr. de Villemur informé de ce projet, prit des mesures qui le rendirent sans effer. A une heure après minuit une troupe de 500. hommes des mécontens s'avança par les hauteurs vers les Fauxbourgs d'Algaiola; 70. hommes en furent démehés pour atraquer un poste occupé par un Sergent & 20. Fuseliers François, tandis qu'un autre parti cherchoit à amuler par son feu un autre poste. Un troisième Détachement marcha dans le même tems aux Ecu-

ries où étoient les Chevaux du Regiment de Huffats d'Esterhazy. Ces trois Détachemens étoient soutenus par le restant des 500. hommes qui occupoient les hauteurs à la portée du fusil des Fauxbourgs. La Garde des Etendarts avec les Officiers repoufferent les soulevés à coups de pistolers, de mousquerons, ou de labres. Au premier coup de fusil on batrit la génerale dans la Ville, & Mr. de Villemur fortit à la tête des Grenadiers; ce qui d'abord fit prendre aux soulevés le parti de se retirer, sans néanmoins qu'on se mit en devoir de les poursuivre. Il y a cu dans cette rencontre 7. Corles tués & 12. bleffés & du côté des François un Lieutenant des Hussars bleffe, deux Chevaux tues, & quelques autres qui ont été enmenés.

Mais ce petit évenement n'a pas leissé de porter le fameux Hiscyothe Pauoli à le rendre dans la Province de Balagna pour en contenir les Habitans, qui propolerent un armistice, & protesterent que lamais leur intention n'avoit été d'agir contre les Troupes du Roi, le suppliant d'accorder une amnistie génerale pour ressurer les Peuples allermés, & leur donner le moyen de se soumertre à la volonté de Sa Maj. Très - Chrétienne, mais nullement à la République de Genes. Cette demande leur fut néanmoins refulée, sous prérexte qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems, afin d'avoir celui de faire leur recolte.

Pendant que les Habitans de la Balagna firent leut proposition sur l'armissice, les soulevés des autres Provinces, consequenment au résultat de leux affemblée, firent auffi quelques tentatives également vaines. Mais ils requient dans ces entrefaites un fecours de quelques barils de poudre.

Le 28. du même mois Mr. de Maillebois envoya Mr. du Châtel, Marechal de Camp, camper à l'entrée trée de la Balagna avec huit Bataillons François, le Regiment d'Elterhazy , Huffars , & fix à fept cens Genois : Mr. le Brigadier de Barnage reçut ordre en même tems d'agir avec neuf cens hommes qu'il commande le long de la Mer, vers la Paludella, pour y contenir les Rebelles ; & le 2. Juin vers midi Mr. de Maillebois partit de Bastia avec toutes les Compagnies de Grenadie's des huit Baraillone qui écoient dans cette Place, cent hommes de chacun de ces Bataillons, 60. Miquelets, cent Hulfars , 70. Volontai es Corles , & plus de cent Paylans armés de la Province de Nebbio : le reste des Bataillons partit la nuit suivante, à l'exception de 300. hommes, qui resterent à la Bastia pour la garde de la Ville. Lorfque ce Géneral arriva au Couvent de St. Nicolas, il pattagea les Troupes en quatre Corps, qui se mirent en marche le 3. à la pointe du jour. Le Comte de Lussan, qui étoit à la tête d'un de ces corps, marcha droit à la gorge de Tenda; le Marquis de Cruffol à celle de Bigorno, & le Marquis d'Avaray à celle de Linto; en même - tems Mis. du Châtel & de Villemut marcherent vers la Balagna. Les mécontens firent grand feu à l'approche des François, & tuerent d'abord fix hommes dons l'attaque de la gorge de Bigorno , & en blefferent 30. Les François perdirent auffi quatre Grenadiers à l'attaque de Tenda, & y eurent un Miquelet bleffe. mais les Corfes perdirent douze hommes dens cette attaque, & furent obligés d'abandonner ces gorges.

Le Marquis d'Avarey trouva plus de difficulté à l'attaque de celle de Linto, à cause du grand nombre de mécontens que le Sr. Hiacynthe Pauoli y avoit amenés. Il en fir avertir le Marquis de Maillebois qui alla lui-même reconnoître la fituation des Mécontens, qu'il trouva d'une nature à engager une affaire sérieuse; ce qui le détermina à sommer

les mécontens, & à leur remettre copie de l'avera tissement du Roi qu'il avoit ordre de leur faire voir dans les conjonctures. Cet avertissement ayant été communiqué au St. Pauoli, le Curé de Linto, vint peu aprés demander trois heures pour s'aviser, & l'on le lui accorda. Il revint ensuite officir des ôtages qui furent acceptés, & amenés le lendemain à St. Nicolas.

Le même jour (4. Juin) les Pieves de Petra-Alba, de Novella, de Cama, de Jonelina & d'Albis, établies dans les Rochers qui défendent les passages, vintent le soumettre & apporter leurs armes à Mr. de Maillebois; exemple que suivirent les Habitans de Bigorno établis sur la montagne. Les Troupes Françoises se sont depuis emparées des Pieves d'Agno, de Pino, de S. Andrea, de Thauni, de Lavatagio, & des Couvents de Marasso, Catari, Monte - San - Angelo, Corbino & Santa Reparata, des Villages qui en dépendent, & du Fort de Monte. Maggiore. Enfin toute la Province de Balagna jusqu'au Golo s'est soumise aux ordres du Roi Trés Chrêtien. Les Pieves de Moriani, de Cazenca, de Cazaconie. & celle de Rostino font austi venu faire leurs soumissions à Mr. de Maillebois; ainsi, il ne reste plus que peu ou point de Pieves en-deçà des Monts dont la soumission n'eit pas suivie celle des autres; & cet évenement seroit sans doute, arrivé plûtôt, si l'on n'eut pas fait toujours mention de la République de Genes, dont les mécontens Cotles ne veulent point entendre patler. Il n'y a par conséquent plus lieu de douter que toute l'ifle ne sera bientôt téduite.

Le St. Hiacynthe Pauoli ayant profité de l'occafion des dernieres attaques pour venir joindre Mr. de Maillebois, il en a été trés-bien reçu. Plusieurs autres chefs des soulevés ont suivi son exemple, & sont austi venu se sounettre. Mr.

des Princes Go. Août 1739. Mr. de Maillebois aprés avoir renvoyé le peu de Troupes Genoiles qu'il avoit avec lui, s'est avance avec les fiennes jusqu'à Castiglione à cinq miles de la Ville de Corte, fituée au centre de l'ille, & dont elle est la Capitale. Immédiatement apiés qu'il y eut mis son Camp, la Ville de Corte Jui envoya des Députés pour le soumettre, & ensuire il s'est rendu dans la Ville même, où il a fait publier une Ordonnance, portant en substance, " qu'on accordoit un pardon general à tous ceux , qui viendroient le soumettre; que ce pardon , dureroit quatre jours, à commencer par celui . que les Peres du Commun en feroient la publi-, cation, & que tous ceux qui pendant ces quatre . tours viendroient rendre leurs armes, leroient , reçus sans crainte d'être recherchés pour tous les

" excés qu'ils ont commis, même depuis l'artivée

, des Troupes Françoiles dans l'Isle &c. Hiscynthe Pauoli, fiestime en Corle, l'est aussi de Mr. de Maillebois, il est resté auprés de la personne, & l'accompagne par tout. On ne peut pas douter que la soumission n'entraine celle de tous les autres Chefs; car on n'en compte plus gueres qui ne loient venus se ranger sous les Drapeaux de la France, en déclarant néanmoins tous, qu'ils s'abandonnoient à la clémence du Roi, dans l'esperance que ce Monarque voudra bien les proteger, & leur rendre justice contre les oppressions de la République de Genes, dont le seul nom leur fait horreur. Le nombre des ôtages qu'ils ont fournis pour marque de leur fincerité, est trés-grand. & la quantité d'armes à feu qu'ils ont remises aux François en se soumettant est inexprimable. Voila la situation actuelle des affaires de Corfe, ou l'on ne parle plus du Baron Théodore de Neuhoff qui y a joue son personnage. Le Baron de Drost

son Neveu, paroît y être dans un patsait oubli;

Le passage est presentement libre par terre de Bastia à Cagui & San Pelegrino, & les Troupes de France campent dans les endroits où l'air n'est pas aussi dangereux que le long de la côte.

II. Passant de l'iste de Corse aux Etats d'Italie,

nous allons raporter le peu qui s'en presente.

Rome. Les Cardinaux continuent à fournir quelques sommes pour contribuer aux dépenses de la guerre contre les Turcs. Le Cardinal del Giudice a remis en son particulier à l'Empereur trois mille écus de la pension dont il jouit en qualité de Protecteur d'Allemagne. Pour que ce bel exemple soit suivi, le Pape a fait éctire aux Archipiètres de toutes les Basiliques Patriarchales & Collégiales, d'engager les Bénéficiers de leurs Chapitres, à souroir au même effet, chacun à proportion de sea revenus.

Le 29. Mai le Cardinal Aquaviva reçut un Exprés de Naples avec un Diplôme, par lequel le Roi des deux Siciles nomme le Connêtable Colonna pour presenter en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire la Haquenée au Pape, comme tribut pour le Royaume de Naples. Son Eminence, en donna d'abord part à ce Scigneur, qui est parti le lendemain pour Naples, afin d'en remercier S. M. Napolitaine, & y recevoir les marques de la Grandesse d'Espagne.

Sa Sainteté nomma le 3. de Juin Mr. Crescenzi pour aller en qualité de Nonce Apostolique à la Cour de France, & lui donna en même tems trois mille écus pour ses Equipages, outre les apointemens ordinaires qu'on donne aux Nonces, & qui sont de six mille écus Romains. Le 5. le Pape nomma aussi Mr. Archinti pour la Nonciature de Flodes Princes &c. Août 1739. 129 rence. La Charge d'Auditeut qu'avoit Mr. Crefcenzi. & qui vaque par la nomination, a été donnée à Mr. Lana.

L'accommodement des differends avec la Cour de Turin qu'on croyoit sur le point d'être conclu. est de nouveau accreché par des incidens qui ne donnent plus d'esperance de les voir reiminés sous le present Pontificat. Le St. Siège s'est néanmoins prêté en braucoup de manieres pour que cette affaire arrive à la fin, & comme il avoir fait pour finit celle qui l'avoit brouillé avec le Portugal. Il y en a qui étoient dans la penfée qu'une nouvelle des mande de cette derniere Coutonne, auroit fait nais tre de nouvelles difficultés entre les deux Cours. Mais rien moins. Elle fut accordée, pour sins dire, sur le champ. Cette demande étoit, qu'on donnat le titre d'Excellence aux Eveques du Royaume de Portugal. Les Evêques de Portugal seront sinfi traités d'Excellence, mais non dans Rome; ce cas est refervé.

On parle à Rome du mariage du Prince; fils aîné du Chevalier de St. George, sans néanmoins qu'on nomme autrement la Priocesse qu'on lui des stine, si ce n'est qu'elle est fille d'une des premies tes Têtes couronnées de l'Europe; & les Partisans de la Maison de Stuard se flatent qu'il y aura bientôt un trés-grand évenement à son avantages Ils en ritent l'augure des démêlés qui augmentent entre l'Espagne & la Nation Angloise, & ne comptent pas pour rien que le grand Pacisicateur de l'Europe, * qui s'employe & parvient à accommoder les différends de toutes les Puissances, se donné si peu de mouvemens pour prévenir les suites qu'ont pourroit craindre de ceux entre les Cours de Maratie.

drid & de Londres. Puisqu'on est à l'atticle qui souche le Chevalier de St. Georges, nous y ajouterons, que l'on penfe à Rome a la Béarification de feu la Princesse Clementine Sobieski, la pieule Epoule, & qu'on travaille même deja à instruite un Procés verbal de la vie & de les actions. On examine, entr'autres, un Prêtre Séculier qu'on & fait venir de Pologne, & qui a été Confesseur de cette Princesse, sur la vie qu'elle a menée dans son

enfance & dans sa jeunesse.

Le 15. Juin le Pape figna un Bref par lequel il déclare que St. François de Paule sera reconnu dozenavant pour Patron du Royaume de Sicile; que la Fête de ce Saint y sera célebrée comme Fête de Commandement, & que les Ecciessaftiques seront tenus ce jour là à l'Office de premiere classe. Voilà ce que nous presentent les avis qu'on recoit de Rome; on y ajoute que le Comte de Spada Ministre du Duc de Lorraine, Grand Duc de Toscane, a fait élever sur le Portail de son Palais un nouvel écusson où se trouvent les armes de la Maison de Medicis écartelées avec celles de la Maison de Lorraine, au lieu qu'il n'y avoit auparavant que les dernieres, & que l'Ambassadeur de Malthe a donné part à la Cour, que les Galeres de la Religion le sont emparé depuis peu proche de l'Isle de Ponzo d'un Corsaire d'Alger qui avoit à bord 160. Turcs qui ont été faits esclaves.

III. Naples. Le Roi comme Chef de l'Ordre de St. Janvier, fit le 10. Juin la cérémonie de le conferer au Duc de Tagliacozzi, & à Mr. Mondillo Orfini, Patriarche de Constantinople. Sa Mat. revêtue de l'habit & du collier de l'Ordre, & suivie des deux Novices, se rendit à la Chapelle du Palais, & y entendit la Messe, aprés laquelle on chanta le Veni Creator. Mr. Granuzzi lut l'Institut de l'Ordre &c. & le Roi

des Princes &c. Août 1739. 131 de retout dans son apartement, en donna la Croix aux deux Novices.

Mr. le Connêrable Colonne arriva de Rome à Naples le 2. Juin : d'abord aprés un des Pages de la Reine vint presenter à Madame son Epouse un Diplôme par lequel S. M. la déclare la premiere Dame d'honneur. Le lendemain M. le Connêtable alla rendre les respects au Roi & à la Reine qui lui firent un trés gracieux accueil. Le Roi lui remit en même, tems une Patente du Roi d'afpagne qui le nomme Grand d'alpagne, & S. M. lui dit de se couvrir en la presence. Le 17. il fur introduit en cette qualité devant le Roi avec le Duc de Giovenazzo qui avoit été aufli déclaré Grand d'Elpagne. Sa Majefté affile tur ion Tione le couvrit immédiatement après qu'ils furent entrès, & leur ordonna auffi de le couvrir, ce qui le fit avec les formalirés ofirées en pareil cas.

On travaille par ordre de la Cour dans les Ports de ce Royaume à l'équipement de divers Vaisseaux de guerre, & l'on en a lancé depuis peu à l'eau trois considérables qui étoient sur les chantiers de Naples. Ce travail paroit influer sur ce que l'on eroit être médité en France & en Espagne pour l'alliance dont on a dit quelque chose en son lieu. L'un des Vaisseaux déja équipés & qui est le Royal-Philippe, a dû mettre à la voile sur la fin de Juin pour se rendre à Cadix.

Quelques Galliotres forties du Port de Naples pour aller donner la chasse aux Corsaires de Barbarie, ont eu le bonheur, comme on l'aprend, de prendre deux Pinques Algériennes qui avoient sur leurs bords environ trois cens Turcs qui ont été faits esclaves & conduits à Trapani.

IV. Differens endroits. Environ 1200. Recrues partitent de Mantone au commencement de Juin-

La Clef du Cabines

pour l'Armée Imperiale de Hongrie. La Garnison de cette Ville reste toujours sur le même pied qu'elle éroit mais il n'en est pas de même decelle de Cremone & autres lieux, ces garnisons étans peu considerables.

Comme on fait auffi dans les grats du Roi de Sardaigne des piéparatifs qui paroitroient peunecessaires dans la conjoncture tranquille où l'on est, s'il n'y avoit que que choie sur le tapis, on le croit toujours fondé de dire qu'une Alliance entre les quatre Potentats de la Mailon de Bourbon, en est l'objet. Sa M. Sardaignoise a fait reprendre au commencement du Printems les travaux dont elle avoir résolu de faire augmenter les fortifications de la Citadelle d'Alexandrie, de Fenestrelles, d. Demont, & de diverses autres Places, & le 25. Juin elle fit publier la Paix à Turin d'une maniere qui meriteroit d'être détaillée, si l'on ne ciaignoit pas de le trop étendre dans un tel récit, & aprés avoit deia entretenu nos Lecteurs fur des particularités telles que sont les principales qui le sont presentées depuis un mois en Italie, & qui néanmoins ne sont pas des plus intéressantes.

Un voyage que le Cardina! Alberoni a fait à Venise il y a quelques mois, a porté les uns à des réflexions, & les autres à des discours, parce qu'il s'y est abouché avec les Chefs du Sénat. Selon ces bruits, il a fait des ouvertures à la République pour l'engager à faire cause commune avec les Rois d'Espagne & des deux Siciles, à l'effet de se tendre maîtres du Commerce que sont les Anglois & les Hollandois dans les Behelles du Levant.

Le Maître d'un Navise arrivé au mois de Juin du Levant à Venise, rapporte que la peste se faisoit encore sentir à Constantinople; mais avec moins de violence que ci-devant; que ce mal regnoit aussi des Princes &c. Août 1739.

à Chio, Mettelino & à Smirne.

On a reçu de cette derniere Ville la confirmation qu'avec la contagion qui y fair du ravage, un grand tremblement de terre en avoit ruiné prés des deux tiers, & que les Habitans ontété obligés de s'en retiser; qu'ils campent sous des Tentes, & que la désolation y est inexprimable; que cependant l'on y compte encore pour quelque avantage que le fameux Saré Bey Oglu se trouve hors d'état de profiter de ce desastre.

ARTICLEOVI

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & PAYS DUNORD, dépuis le mois dernier.

1. C Uede. On continue dans toute l'étendue du Royaume les préparatifs de guerre tant par mer que par terre. On équipe entr'autres Barimens 60. Galeres qui seront escortées pat six Vaisseaux de guerre; outre les dix Vaisseaux, & six Frégates qui le sont déja, & qui viennent de se rendre à Carelferoon, onze Regimens défilent par Compagnies des Provinces Septentrionales, vers la Finlande; dix autres le sont mis en marche vers Carelscroon eprés avoit reçu leurs Tentes & Equipages de Campagne; & partout on leve des recrues pour que ces Troupes soient miles & demenient fur un pied complet. Cependant il ne paroit pas qu'on ait deffein de rompre avec aucune Puissance, du moins cette année, la Cour s'étant expliquée d'une maniere claire & précise à ce sujet à tous les Ministres Errangers qui avoient eu ordre de la fonder tant fur les atmemens que fur la deffine.

tion de l'Alcadre Françoife, qu'on a cru devoir fe? vorifer quelque entreprise des cette année. Il femble sinfi, comme on l'a déja dit, qu'elle n'a d'autre intention que de remettre les forces de terre & de mer dans l'état où elles étoient du vivant du feu Roj, sfin d'être en état d'agir ou de se désendre, felan que les conjonctures pourront le présenter. Le Géneral Lewenhaupt a le commandement en Chef des Troupes qui s'affemblent en Finlande; & le Comte de Teffin, ce Seigneur d'un genie & d'une habileté dans les affaires qui le font tant respecter, va à la Cout de France, charge d'y concester les movens de soutenir les nouveaux arrangemens que la dernierre Diette génerale des atars a faits pour parvenir au but que les deux Couronnes le sont proposé. On ne doit pas douter que les instructions ne renferment quelque chose fur l'évenement imprévu qui vient d'arriver , qui est la mort du Duc Charles - Frideric de Holftein Gottorp, décédé le 18. Juin au matin dans le Châi teau de Rofshagen; car, vraisemblablement ces inftructions doivent s'étendre fur ce que d'aumes Cours ont médité, &, peut - être, télolu conformément au changement du svstême de la Cour que cette mort pourroit apporter, tant au dedans qu'au dehors du Rovaume.

II. Dannemarc. Par l'allée & la venue des Messagers d'Etat Anglois à Coppenhague & à Petersbourg, on croit qu'il y a sur le tapis un projet d'Alliance qui pourta bien sottir son effet, parce que, dit-on, il ne rend qu'à la conservation de la tranquillité.

dans cette parrie du Nord.

Mr. le Comte de Tessin arriva le 21. Juin de Stockholm à Coppenhague pour y faire quelque séjour évant de poursuivre son voyage pour la France: Il voit tous les jours les Ministres, & le 4. Juilles des Princes Go. Août 1739. 135 deut une Audience particuliese du Roi, ce qui donne lieu de croire qu'il exécute une commission en cette Cour rélative à celles dont il est chargé. Mr. de Chavigni, Ministre de France, retourne à Paris, & Mr. de Schullenbourg, Ministre du Roi auprés de S. M. T. C. revient à Coppenhague, chacun laissant son Secretaire pour menager les interêts des Rois leurs Maîtres.

Le 26. l'Escadre Françoile, dont il est tant parlé, arriva à la rade de Coppenhague, composée seulement de quatre Vaisseaux de ligne & d'une Fregate: Le Marquis d'Antin qui la commande, monte le Bourbon de 74. piéces de Canon & de 760. hommes d'Equipage. Les trois autres Vaisseaux font le Fleuron, l'Elizabeth & l'Ardent de 64. Canons & de 660. hommes chacun : Ils font commandés par les Capitaines de Barail, de Nelmond & l'Epinai. La Fregare nommée la Meduse est de 28. Canons & de 180. hommes, lous les ordres du Capitaine du Chay. Pendant le séjont de l'Escadre devant Coppenhague, ces Mefficurs font venus tous les jours en Ville, & selon leurs discours, quelques autres Vaisseaux séparés par une tempête, devoient joindre dans peu leur Ascadre, mais il n'en a point paru depuis. Le 1. Juillet cette Escadre remit à la voile pour la mer Baltique; elle fut peu de tems après obligée de jetter l'ancre à la hauteur de Dragoe, d'où néanmoins elle a continué sa route vers Stockholm. Suivant tout ce qui en paroit julqu'ici, c'est que le nombre de ces Vaisseaux ne sera point augmenté cette année, qu'elle le contentera de faire le tout des Côres de Suede, de Finlande, d'Ingermanie, de Livonie, de Prusse & de Pommevanie; & qu'elle retourners ensuite dans les Ports de France, failant par la revenir les Anglois de l'allarme qu'elle leur avoit causée, jusqu'au point de se met-

tie en devoir d'envoyer aussi une Flotte dans la mer Balcique. The one studies with one camb paid

III. Pologne. L'Armée de la Couronne campée vers la fin de Juin à Chmielnieck, se préparoit à décamper au premier ordre pour marcher vers Caminieck, & couvrir cette Place contre les entreprifes des Troupes qui pourroient en troubler la tranquillité par leur voisinage, ou leurs marches, Le Grand Géneral a jugé cette précaution nécessaire dans la conjoncture presente, & il a adressé des Universaux à la Vaivadie de Podolie de fournir incessanment des vivres pour les Garnisons des Places fortes. & les bois nécessaires pour quelques milliers de Palissades. Le passage des Russiens par le Territoire de la Republique pour le rendre en Transilvanie, comme on le pense, ou dans la Valachie, n'y cause néanmoins aucun trouble, ni aucun des inconvéniens qu'on auroit pû en aprehender; ils se comportent de façon qu'il n'y a jusqu'ici aucune plainte portée contr'eux par les Seigneurs Polonois qui ne sont aucunement allarmés de cette marche, bien loin de former une Conféderation, comme quelques · uns l'avoient prétendu. Mais ce qu'ils paroiffent appréhender, c'est que les Infidéles ne prennent la rélolution de suivre l'exemple de l'Armée Russienne, & de traverser aussi la Pologne pour tomber dans la Russie. Cependant à le bien considerer, ils autoient en cela d'autant plus de difficulté, qu'ils servient obligés de dégarnir le Dniester, & d'ouvrir le Pays à leurs ennemis. toute cette marche on ne peut néanmoins tien avancer, si ce n'est que le Comte de Munnich, Géneral en Chef de l'Armée Russienne, marche à la tête de cette Armée par le Territoire Polonois avec un grand train d'Artillerie, qu'il a du arriver le 18. Juin à Berdzikosv, Ville située à douze lieues de Latyczew:

Latyczew; qu'on ignore qu'elle route cette nom" breule A mée continuera, fi c'est celle de Pikoni & Constantinow, Villes firuces dans le voifignage de Latyczew, qu'on dir qu'elle prendra marchant en deux colonnes pour se réunir à Midziboza, ou plus piés de Choczim. Quoi qu'il en toir, on peut donner comme certain qu'au moins une des deux colonnes de l'Armée Moscovite qui ne cherche pas cette année, comme les précedentes, d'agir contre les Turcs & les Tartares, où elle a eu accourumé de les chercher; qu'il y a, dis je, su moins une de ces colonnes qui marche vers Midziboza; Place, ficuée à une lieue & demi au deffus de Latyczew, parce qu'un Officier des Troupes de l'Empereur y est arrivé, & y forme un magazin pour les Ruffiens en achetant dans le Pays des provisions de toute espece. Si d'ailleurs ils regardent, ou aff cent de regarder fi tranquillement le paffage de la grande Armée de la Czarine par le Territoire de la Republique, ce ne peut être, comme on le pense, qu'à cause de cette grande union qu'il y a entre l'ampereur, le Roi de France. & la Souveraine de toutes les Ruffies.

Avant la veritable marche de Mr. de Munnich avec son Armée, il en avoit détaché quelques mille hommes de Troupes reglées avec la plus grande partie des Cosaques, sous le commandement du Géneral Charles de Biron, avec ordre de marchet vers le Bog, & de se poster dans un Camp avantageux sur cette Riviere, asin de couvrir l'Ukraine & la Pologne de ce côté là contre les courses des Tartares. Il avoit aussi fait avancer une partie de son Armée vers Kaniowa, 2.2. lieuës au dessous de Kiovie, soit pounôter aux Polonois, soit aux Tures, le soupeon qu'il cût dessein de traverser la Pologne. Mais il a donné un ordre subit à ces Troupes de temontet

remonter jusqu'à Woronkof, où elles ont passé le Dniester, pour aller joindre un Corps campé à Trypol, de sorte qu'aprés cette jonction, toure l'Armée ne formoit plus que deux Corps, Mr. de Munnich avant sa marche pour le Dniester, avois encore dépêché un Officier au Prince de Lobkovitz qui commande les Troupes que l'Empereur a dans la Transilvanie. Tout ce qu'on a remarqué & dont on a eu avis, de la part des Torcs, pendant ces grands mouvemens de l'Armée Russienne, c'est qu'ils n'en ont point sait d'autres que d'envoyer un renfort de 1600. Janissaires à Choczim, dans la crainte où ils sont roujours que Mr. de Munnich n'en entreprenne le siege.

IV. La peste qui a cessé partout en Pologne, avoit recommencé au mois de Juin dernier à se manifester dans le Palatinat de Cracovie; mais les Mangistrats ayant ordonné qu'on mît le seu aux maissons où ce mal s'étoit glissé, & qu'on les réduisse en cendres avec tous les effets & les corps morts qui y étoient, ce mal y a heureusement cessé, sans

qu'il en paroisse plus le maindre indice.

V. Russe. Après ce qu'on a dit de l'Armée de cette Couronne, sous les ordres du Velt Marcchal de Munnich, on n'a plus tien d'intéressant à en rasporter. Celle qui est commandée par le Velt Marcchal Lasci, ne paroit pas non plus devoir présenter des évenemens temarquables, ni se poster à des grandes expéditions cette année contre les Insidéless Il semble que la Cour plus attentive aux mouvemens que sont les Suedois qu'à toute autre chose dans les circonstances présentes, avoit autant que résolu que sur le premier avis qu'ils auroient commencé des hostilités, Mr. de Lasci s'embarqueroit à bord des Galeres avec 2000, hommes, pour tenter une descente dans quelque Province de Suede.

des Princes Go. Août 1739. & faire par ce moven une puissante diversion ; que Mr. de Munnich reviendroit de l'Ukraine pour aller commander en Finlande, où l'on mettroit en campagne une Armée de vo. mille hommes de Troupes reglées; que 20, mille hommes reviendroient auffi de l'Ukraine, pour le rendre, si le besoin le demandoit, du côié de Perersbourg, & qu'on renforceroit ces Troupes par dix mille hommes qui servient tirés des Garnisons. Mais sans attendre un commencement d'hostilités de la part des Suedois dont on a voulu le persuader à cause de leurs armemens, & encore plus à caule de l'arrivée de 4. Vailseaux François dans les Mers du Nord, on a pris les précautions pour être en état de faire échouer toure entreprise ennemie. La Forteresse de Wybourg en Finlande a été pourvûe abondanment de tout ce qui est nécesseire pour une vigoureule défense; on y a amesse entr'autres, plus de dix mille bombes; & la Garnison en a été renforcée; on répare, & l'on met auffi en bon état les Fortifications de Cronftatt, Revel & Riga; & l'on a mis un embargo sur tous les petits Batimens qui sont à Cronstatt, afin de s'en servir au transport d'une grande quantité de toutes fortes de provisions qu'on doit encore envoyer à Wybourg pour en remplir les Magazins de cette Place. Mais de toutes les Troupes qui avoient une espece d'ordre de se tenir prêtes à marcher, ou se mettre à la voile, Mr. de Lasci n'a détaché de son Armée que six Regimens d'Infanterie & quatre de Dragons. lesquels ont ordre de se rendre en Ingrie, & sur les frontieres de Finlande pour observer les mouvemens des Suedois. Mr. de Nolchen, Envoyé de Suede en cette Cour, fait néanmoins ses efforts pour convaincre les Ministres Russiens que les Troupes du Roi son Maître envoyées en Finlande ne sont destinées qu'à travailler aux Fortifications de Fredericshaven, dans la même Province.

VI. Le Ministre d'Anglerette a dépuis quelque tems de frequentes conferences avec ceux de la Czarine, & les Couriers de Londres à Petersbourg étans plus frequens que ci devant, l'on en prend occesion d'effurer qu'il y a une Alliance sur le tapis entre les deux Cours, & que le Prince Ticherbatow que Sa Maj. Cz. vient de nommer son Ambassadeur Plénipotentiaire auprés du Roi de la Grande Bretagne, a ordre de perfectionner cet Ouvrage.

VII. La Cour paroit fort contente des sentimens du Roi de Pologne au lujet du passage des Troupes Russiennes par le Territoire de la Republique. Ce Monarque n'y a cependant point donné (on conlentement, & l'on ne pouvoit vrailemblab ement l'attendre, à caule des suites que la Pologne en aprehendoit. Mais il n'a pas non plus refusé ce passage, lorsque, conformément aux ordres de la Czarine, le Baron de Keylerling, Ministre de cette Souveraine auprés de Sa Maj. Polonoise, conjointement avec le Comte de Wratislaw . Ambassadeur de l'Empereur, lui a exposé la nécessité indispensable où se trouvoient ces deux Puissances de faire marcher par la Pologne l'Armée commandée par le Velt · Maréchal Munnich.

VIII. On continuoir fur la fin de Juin à travaillet en diligence aux préparatifs sour le mariage du Prince Antoine Ulrich de Brunswich Wolffembut. tel avec la Princesse Anne de Meck embourg, nièce de Sa Maj. Czarienne, qui doit se consom-

mer inceffanment.

Vers le même tems le Comte d'Offerman, Vice Chancelier, reçut une Lettre du Marquis de Villeneuve . Ambassadeur de France à Constantinople, par laquelle il lui donne part, que le nouyeau Grand Vizir étoit dans de bonnes dispositions

des Princes &c. Août 1739. pour la paix avec les Poissances Chréciennes, & le prie de s'employer à porter la Czarine pour que de son côté elle facilite un ouvrage si salutaire. C'est en consequence d'une Lettre de ce premier Ministre de la Porte à Mr. de Villeneuve, conçue dans des termes qui font connoître combien la Porte souhaire d'en venir à une prompte conclusion de la Paix, que ce dernier a écrit à Mr. d'Osterman. Le bruit d'un Congrés s'est renouvellé aprés la reception de cette Lettre, & l'on dit qu'au cas qu'on en établisse un pour traiter avec la Porte Ottomane, le Baron de Brackel qui est actuellement à Vienne, sera nommé pour v aller en qualire d'un des Ministres de Sa Maj. Czarienne. Mais on a apris dépuis que le Grand Vizir a écrit aussi une Lettre aux Ministres d'Angleterre & d'Hollande réfidans à Constantinople, dans laquelle il témoigne quelque défiance de la France; car il v déclare que la Médiation de cette Couronne ne lui paroit pas suffisence pour porter les Puissances en guerre à mettre les armes bas, & qu'au moins il seroit convenable que cette Médiation fût appuyée de celle du Roi d'Angleterre & des Etats Géneraux. Cette déclaration paroit par consequent peu propre à avancer la Paix que le Ministère Ottoman affecte de demander.

Des Lettres de Perse qu'on a reçues assurent que Thamas. Kouly-Kan, est encore avec son Armée sur les Terres du Grand Mogol.

Les dernieres qu'on a reçues de la frontiere portent que le Géneral Lasci est patti des envitons d'Isum à la tête de son Armée, laissant Bachmut sur la gauche, & prenant la même route que le Comte de Munnich pritéen 1736. Mais ces Lettres ne disent point si ce Géneral va tentrer dans la Crimée.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, & en HON-GRIE, dépuis le mois dernier.

I. Tolstein. Le Duc Charles-Frideric de Holftein-Gottorp étant moit le 18. Juin au
matin, le Duc Adolphe. Frideric de Holstein Butin, Evêque de Lubeck, se rendit à Kiel le même
jour, & la Garnison s'étant assemblée dans la place
intérieure du Palais, le Prince Frideric-Auguste.
Géneral Major, notifia aux Troupes la mott de
leur Souverain. & leur sit prêter serment de sidélité au Duc Mineur, Charles-Pietre Ulrich, &
au Prince Adolphe. Frideric Evêque de Lubeck;
aussi bien qu'à toute la Sérénissime Maison de Gottorp. On publia le jour suivant l'Ordonnance que
voici par ordre du Duc Administrateur.

Dolphe Frideric, par la grace de Dieu, Evêque élu de Lubeck & c. En affaire de Tutelle
de nôtre trés cher Cousin le Sérénissime Prince Charles Pierre Ulrich, Héritier de Norwegue, Duc de
Sleswig, Holstein, Stormarn & Ditmarsen, Comte
d'Oldenbourg & de Delmenhorst & c. Sçavoir faisons
à tous & un chacun Habitans & Sujets de ces
Principautés & Pays, de jurisdiction privative,
qu'il a plû au Tout Puissant, selon sa volonté immuable, d'appeller à soi Son Altesse Royale le seu
Sérénissime Prince & Seigneur Charles Frideric,
Héritier de Norwegue, Duc de Slesswig, Holstein
& c. nôtre trés-cher & trés-honoré Cousin, le 18de ce mois de Juin à 3. heures du matin. La Tutelle

des Princes &c. Août 1739.

& l'Administration du Pays nous étant dévolue par cette mort inopinée, comme an plus proche parent, conformément aux Constitutions de l'Empire , & aux Coutumes de notre Sérénissime Maison pendant la Minorité de nôtre trés cher Cousin Charles Pierre-Ulrich; & en consequence Nous en étant déja chargé Gen ayant deja pris possession Nous ordonnons a tous On un chacun Habitans of Sujets de ces Principautés @ Pays de juridiction privative, de s'adresser dans leurs besoins a Nous & au Conseil que nous avons établi, afin d'aprendre nos ordres erc. Donné en nôtre Conjeil d'Etat au Château de Kiel le 19. Juin 1730. Adolph . Frideric . Administrateur.

Le feu Duc étoit fils de Frideric IV. Duc de Holstein, qui fut tue en 1702, à la Bataille de Klischau. Il avoit épouté en 1725. Anne Petrowna, fille de Pierre I. Czar de Moscovie. Son corps fur transporté le 11. Juillet avec la pompe due à la Souvergineté, à l'Eglile de Bordersholm, que feu S. A. avoir fait reparet un peu avant la mort. Le Duc Administrateur vient d'établir un Contest de Régence pour l'administration des Erats du Holstein, lequel est composé de Mrs. de Holmes, & Paulsen, Conseillers Privés, de Mr. de Westehalen, Chancellier de la Cour, & de Mi. de Holmer, premier Secretaire.

II. Pruffe. Le 8. Juillet le Roi partit de Berlin pour aller faire la revue d'une partie de les Troupes qui sont en Prusse. Le Prince Royal eft le ce voyage. Le 10. S. M. devoit arriver à Riesenbourg . le 19. à Rugnitz; le 23. dans un Camp trace à Wehlau, & le 29. à Konigsberg. On ne connoit tien de mystérieux dans ce voyage, & l'on ne faic aucun bruit dans ce Pays fur ce qui fe paffe quant à la succession des Duchés de Bergues & de quilliers. quoiqu'on scache que cette affaire interesse beau-Κ

coup Sa Maj., & que l'Electeur Palatin ait été isa disposé sur la fin de Juin à faire craindre pour sa vie.

III. On leve toujours dans l'ampire des Recrues avec succés pour l'Armée de l'Empereur en Hongrie, & ces Recrues paffent fucceffivement pour s'y rendre. Divers Corps de Troupes se négocient encore en divers endroits. Le Comte de Colloredo est principalement chargé de cette commission qu'il exécute avec l'habileté dont on le connoit capable dépuis long . tems; mais il eft parti le 8. Juillet de Francfort pour retourner à Vienne & faire raport à l'Empereur du succés de ses négociations. On assure que vers l'Automme, il reviendra à Francfort pour affister à l'Assemblée des Cercles. On s'attend qu'à l'exemple des autres Erats, celui de Liege accordera auffi à l'Empereur mille ou quinze cens hommes que ce Monarque lui fait demander par le Comte de Virmond, Président de la Chambre Imperiale de Wetzlaer, qui atriva à Liege le 2. Juillet en qualité de son Plénipotentiaire. Le Grand Chapitre s'est deja assemble, & l'on y a déliberé sur les propositions de ce Ministre.

IV. Molek. Toute la Famille filectorale de Baviere antiva à cette Abbaye le 19. Juin, par eau,
& à boid d'une Fregate portant fix Canons de fonte.
Elle fur saluée à son artivée d'une décharge de
plusieurs piéces de Canon, les Bourgeois étans sous
les armes, de même qu'une Compagnie des Gardes
de l'Empereur qui y avoit été envoyée de Vienne.
Le 20. & le 21 grand nombre de Gentilshommes
vintent la complimenter sur son heureuse artivée.
L. A. E. dinerent ces jours là en public, & le
22. vers le soit Elles allerent incognito à Perschling
à la tencontre de l'Imperatrice Douairiere Amelie,
d'en cette Auguste Compagnie alla coucher à St.
Polten,

des Princes &c. Août 1739. Polten, & arriva le 23. à midi à Molek, au bruit du Canon de la Fregute de L. A., d'un grand nombre de Boëres, & de la Mousqueterie de la Garde qui s'y est rendue de Vienne. Le 24, il veut concert dans l'apartement de Madame l'Electrice qui fut trés bien exécuté par la Famille Electorole; & le 25. la jeune Famille donns à l'Imperatrice Dousiriere & a toute la Cour une représentation de la Trapédie d'Attalie par Racine: Elle le fit d'une maniere charmante fur un fort beau Theatre qui avoit été fait exprés à Munich, le Prince & chacune des Princesses avant fait leur role aves une fermere qui a éconné tout le monde. L'Elecreur avant fait scavoir son atrivée à Molck, par un Seigneur de sa Cour qu'il a envoyé à l'Empereur, Sa Mai, a fait partir le 21. pour cette Abbaye le Comte Ferdinand de Lamberg, Chambellan & Qirecteur de la Musique de Sa Maj. pour venir complimenter de la part L. A. Elect. auffi - bien que le Duc Theodore & les trois Princesses, sur leur heureule arrivée dans les Erars de Sa Mai. Imp. Le 4. Iuillet vers les trois heures sprés-midi l'Empereur & l'Imperatrice étans partis de Vienne pour Burgersdoff, efin d'y avoir également une entrevoc avec l'Etecteur & l'Electrice de Baviere, L. Maj. y arriverent à six heures du soir. Le Comte François de Stehrenberg, Grand Ecuyer de l'ampereur, deux Dames de l'Imperatrice, deux Pages & fix Archers, formojent tout leur cottege. L. M. dépêcherent aufli tot un Exptés à l'Electeur pour l'informer de leur arrivée. L. A. E. étoient parties le même jour de l'Abbaye de Molck avec le Prince Electoral. & s'étoient arrêtées à une demi listie de Burgersdorff, ou Elles se renditent immédiatemens aprés la reception de l'Exprés. Le Comte de Stah-

tenberg les regut à la descente de la chaise, & les

K 2

conduifie

conduifit à l'apartement de L. M. Imp. qui s'avaitcerent vers L. A. E. & les recurent avec toutes les démonfrations possibles de joye & d'amitié. Madame l'Electrice voulor bailer la main de l'Imperatrice, mais Sa Maj. l'en empêcha, & l'embrassa Rendrement trois fois de luite. Le Prince Siectoral qui s'étoit arrêté dans une des Anti-chambres, fue ensaite introduit & beile le main de L. M. Aprés cette premiere entrevue, ces Augustes personnes entrerent dans un Cabinet, où l'Empereur s'entrevint feul avec l'Electeur pendant cing quatts d'heure. Enfuite L. A. E. prirent congé de L. M. Imp. qui retournerent encore le même foir à la Favorite, l'Blecheur & l'Electrice fe rendirent à St. Hippolite . où l'Imperatrice Douairiere étoit venue, & le 6. Elles partirent pour recourner à Munich. Ces entrevûcs qui ont été des plus tendres, ont mis le scest au rétablissement d'une parfaite intelligence entre l'Auguste Mailon d'Austriche, & la Mailon Electovale de Baviere. Aussi la Nation Bavaroile a-t-elle celebré le 14. Juillet la Fête de St. Henri Emperent, dans l'Eglise Métropolitaine de St. Etienne à Vienne, avec beaucoup de pompe, & elle continuera à l'evenir à la celebrer toutes les années de la même maniere. Bott'eutres presens que l'Imperatrice a fait sendant fon fejour à Molck, il y avoit un magnifique coureau de chasse garni de diamans & d'emeraudes qu'elle donna à l'Electeur, un luperbe collier de brillans à l'Electrice, un épée & une agrafe de chapeau pour le Prince Electoral, & toures fortes de bijoux pour les Princesses.

V. Vienne. Les Commissaires du College de la Santé tinrent au commencement de Juin diverses conferences pour déliberer sur les moyens d'empêcher que le mal contegieux qui heureusement a expisé dans le Bannat de Temeswar, & commencé à cesser par-

des Princes & O. Août 1739. 147.
tout silleurs, ne le glisse on Autriche, & confirmerent ensuite une partie des metures déja prises à cet
effet, & même y en ajoutetent d'autres, au moyen
desquelles on espere d'être bientôt délivié de ce.
fleau, car on a avis qu'il n'en teste presque plus,
de vestige dans les Fauxbourgs de Bude, où il s'étoit manifesté.

VI. Mr. le Baron de Hassinger, Lieutenant-Géneral des Armées de l'Empereur & Président des Orphelins, est pourvis de la Charge de Géneral dans la Haure & Basse Silesse, de celle de Commandant du Grand-Glogau, & du Regiment qui avec ces deux Emplois vaquoit depuis la most du Géneral Wesseck. Le Géneral Damnitz a été aussi déclaré Commandant de Frihourg. S'il est assuje par là à un nouveau Reglement du Conseil de guerre, il sera obligé de donner la démission de son Regiment, car ce Reglement porte qu'aucun Commandant d'une Forteresse importante, ne pourra reteoir un Regiment.

V 11. On vient d'imprimer le Traité de Paix conclu le 18. Novembre, avec toutes les Conventions patticulières qui le composent, pour l'envoyet à la Diette de l'Empire avec un Decret de Commission. La publication de cette Paix se sit le 28. avec les cérémonies ordinaires. L'Empereur & l'Imperatrice accompagnés des Sérenissimes Archiduchess, assisterent dans l'aglise Métropolitaine de St. Brienne au Sermon du P. Peikart, Jesuite, à la grande Messe, à laquelle officia pontiscalement le Cardinal de Colonitz, Archevêque de cette Ville, & au Té Deum qui sut ensuite chanté en Musque en actions de graces de cet heureux évenement. Le Nonce du Pape, le Marquis de Mirepoix, Ambassadeur de France, l'Ambassadeur de Venise, les

148 La Claf du Cabinet

Conseillers du Conteil Privé, & les Seigneurs & Dames de la Cour le sont trouvés à cette cérémonie. Le Marquis de Mirepoix donna le Dimanche suivant dans le Palais de Lichtenstein une fête aussi bril ante à l'occasion de la Paix, que l'Ambassadeur de l'Empereur auprés du Roi Très Chrèrien, avoit donnée à Paris. On en voit la description dans les nouvelles publiques qui s'impriment à Vienne. Le 3. Juillet on publia un nouveau Jubilé qui commença le lendemain, & a duré quinze jours, asin de prier la Divine Bonté qu'il lui plaise de détourner des Brats & Sujets de l'Empereur, les steaux de la guerre, de la peste & de la famine.

VIII. On a fait encore partir des munitions de guerre pour l'Armée, & tous les jours des Recrues venans de l'Empire, & des Troupes passent par Vienne, allans la joindre. Un Baraillon que le seu Duc de Holstein-Gottorp avoit accordé à l'Empereur, y étoit attendu à la fin de Juillet, & la premiere colonne d'un Regiment de Cuitassiers & d'un autre de Dragons, que l'Electeur de Baviere sournit encore à Sa Maj., & qui sera accompagnée d'un

grand nombre de Recrues.

IX. Les bruits de la guerre sont roujours mêlés de ceux de la paix, à cause de l'arrivée des Exprés qu'on reçoit de tems en tems de Confantinople envoyés par le Marquis de Villeneuve, Ambissadeur de France, & dont les dépêches semblent ne respiret que cet événement pat les propositions que le Grand Vizir & autres Ministres de la Porte ne discontinuent point de faire par écrit à cet Ambassadeur. Les Conseils sont fréquens à ce sujer, il y en eut un, du moins extraordinaire le 24, de Juin, qui eut pour objet les onvertures que la Porte Ottomane avoit faites. Il ne paroit pas qu'on les ait sejettées; mais on yeur que les préliminaires soient reglés

des Princes Se. Août 1719. reglés avant de contenur à une suspension d'armes. C'eft là le résultet de cette grande Conference , c'est aufi ce qu'on a répondu a Mr. de Villeneuve Pout étre communiqué à la Porte. Un Courier lui a été expédié à cet effet; on en attend le retout; cependant l'on croit toujours l'ouvrage de la Paix affez éloigné, par raport aux préparatifs extraordinaires que la Cour fair pour la continuation de la guerre, & parriculierement à cause que les nouvelles Trouges que Mis. les Comtes de Colloredo & de Virmond sont chargés de négocier encore dans l'Empire, doivent monter à plus de vingt mille hommes, & qu'auffi tor qu'elles ferant prêces , elle le mettront en marche pour la Hongrie. Le Serenissime Prince Charles de Lorraine s'y est deja sendu, & l'on sprend qu'il eft heureulement atrivé à l'Armée. Mais il est à present décidé que le Grand Duc de Toscane n'y fera point la Campagne . l'Empercur l'ayant sinfi jugé à propos, afin de ne pas expoler la personne de Son Altesse Royale. Cette résolution a été prise dans une Conference tenue au mois de Juin à Laxembourg.

K. On vient d'aprendre que le 27. Juin divers Bâtimens avoient été renverlés sur le Danube piès de Relgnade, entr'aurtes, ceux qui portoient les Equipages du Prince Charles de Lorraine & du Géneral Stirum, qui néanmoins one été repêchés: Que les Ponts que les Troupes de Sa Majesté avoient construits sur cette Riviere, & sur la save, en avoient requ quelque dommage: Que le Contre de Wallis, Géneral en ches de l'Armée, avoir cu un Exprés, du Prince de Lobkowitz pour l'informère qu'il était entré avec une partie de ses Troupes dans les désiés de la Parte de fen, & qu'il alloie continuer sa marche pour se rendre dans le Bannar de Femospar; Que le Corps, commandé par le Comte de Neipperg, Géneral d'Artillerie, a été

150 La Clef du Cabinet

renforce par les Troupes qui campoient aux envil tons de Segedin & de Marczowa, & qu'il doit joindre incessoment la grande Armée; y ayant aparence d'une action prochaine, dont on espere une heureuse issue pour les armes de Sa Mai. Imp. On a au surplus de grandes elperances de cerre Campagne. tant à caule du grand nombre de bonnes Troupes que l'on a déja en Hongrie, que par raport à l'arsivée des Moscovices en Transilvanie, ou en Valachie dont on peut se flater, puisque le Prince de Lobkowitz s'éloigne de cette Province, & que la Cout y a envoyé ordre de faire les dispositions néceffaires pout la réception de ces Troupes. Les Officiers de chaque Diftrict doivent, entrautres, dreffer un état des vivies dont les Habitans peuvent le passer, & en fixer le prix.

L'affaire du Comte de Seckendorff, qui est toujours à Gratz, cst au même état.

HONGRIE.

I. W Es grands mouvemens des Troupes Impériales, que nous fimes remarquer le mois passe, se constitue de l'entreprise d'un Siège sur le Danube, Mais ce Siège susqu'ici à faire, ne peut être d'abord que celoi d'Orsova, chacun le sçair, puisqu'il est de nécessité que l'isse d'Orsova et la sainte. Elizabeth soient au pouvoir des Impériaux avant qu'il seur soit libre de passer à Widdin. C'est ce qu'il faloit corriger ici comme une faute double qui s'est glissée dans nôtre dernier Journal, page 69, sur la fin, où se trouve deux fois le nom de Widdin pour celui d'Orsova. On dira en même tems que le Marquis de Villeneuve. Ambassadeur de France auprès du Grand Seigneur,

des Princes &c. Août 1739. 151 n's point bougé de Constantinople; que c'eft ainfi fur de faux avis qu'on l'a dit arrivé à Andrinople auprès du Grand Vizit; auprès de ce premier Miniftre de la Porte Ottomane dont un Particulier fe plaint que nous ventons l'expérience dans l'att militaire lans en faire connoître les effets. On lui repondra en passant que le Grand Vizir respecté en Turquie pour un Guerrier habile, doit avoit donné des marques d'une capacité tuffilante en des occasions autres que celle de la guerre chuelle contre les Chrêriens, pout remplir le poste le plus éminent de l'Empire, puisque toute la Nation Musulmane a fi fort applaudi à ce choix du Grand Seigneur & du Divan, & en conçoit tant d'esperance. Mais de ce début passons à la grande Armée de l'Empereur.

II. Elle avoit fon Camp au commencement de Juin à Semlin, qui en étoit le Rendez-vous. Le Prince de Waldegg y artiva le 9. avec neuf Baraillons & dix Compagnies de Grenadiers : Il fut suivi le lendemain par les Regimens d'Althan & de Philippi, Dragons. Le Comte de Daun, Lieurenant-Géneral, y atriva austi le 12. avec la seconde colonne confistant en 17. Bataillons & douze Compagnies de Grenadiers. Le Géneral de Thungen y vint le 14. avec la troisième colomne, composée de 13. Barail. lons, de 14. Compagnies de Grenadiers, & des Regimens de Ican Palfi & Lanthieri, Cuiraffiers, commandés par le Prince de Saxe. Gotha. Le 16. le Géneral Saintignon arriva au Camp avec les Regimens de Caraffa, Hohenzollern, Bernes & un autre; de forte que l'Armée groffiffoit tous les jours confidérablement ; & le reste des Troupes dont elle feta composée, y étoit attendu au commencement de Juillet avec celles de Baviere & de Cologne. On y comptoit le 5. du même mois les Regimens suivans, dont ceux de Cavalerie sone de

	Compag.	de la
INFANTERIE. Batail	de Gren.	
Teune Daun 2	2	
Marulli 2		GUIRASSIERS.
Mex Heffe 2	2	
Warmbrand 2		Hohenzollern I
Platz 2		Careffa
Schmetau 2	2	Hohenembs I
Thungen . 2	2 -	Bernes
Braun 2	2	Jean Palfi I
Heister 2	2	Leothieri I
Walfeck 2	2	Charles Palfi I
Goldi 2	٤ .	01 200 6 00 34 W D
Franc. Lorraine 2	2	DRAGONS.
Kôniglegg 1	ı L	Webernet
Charles Lorraine 2	2	Savoye
Vieux Daun 2	2	Philippi I
Ogilvi 2	1	Althan
Mo'ck 1	2	Preyling
Seckendorff 2	2	Auxil. de Baviere I
Julay	2	D'Ollone I
Auxil. de Baviere 6	8	ในการให้เห็มใช่ มากใบเกราะไ
Modene 2	2	HUSSARS.
Wirtzbourg 3	: 1 t t.	rigitiscas vic Jarg 🗠
Auxil. de Cologne 6	4	Dessoffi I
Pallavicini 1	5 W .	Spleni
Le Corps, come	wandć pat	le Comte de Neip-
perg, qui doit venir	joindre i	ncessament la grande
Aimée, consiste des	ns les Tr	
INFANTERIE.	1 to 1	CAVALERIE.
Max. Statemberg 2	12 12	CUIRASSIERS.
Welfek 2		Saintighton
Onelli 2	L. I.	Diemacul, annografi
58		Schulenbourg

INFANTERIE.		Gr.	Août 1739.	E. Reg.
Schulenbourg	2	1 2	Lubomitski	al situa
Gruo I ol ania	2	1 Z 2 1	Hotowa .	1 See 2
Wolfenbuttel	2	2	Poztazki	te Sext
Bareith 1000 to	2	2	Scher	10.1
Selm	1	2	DRAGO	NS.
Botte	2	191	Kevenhuller	omaili r
Kollowiath	2	200	Bathiani	1
	e ta	13,703	HUSSA	RS.
A suffer Street	dia.	- chias	Caroli	
and ter ic Da-			which buildings	-

Cette Armée commandée par le Comte de Wallis, Géneral en chef des forces de l'Empereur destinées à agir contre l'ennemi commun, est parfairement belle, fur tout la Cavalerie, & campoit en partie dans des lignes de Belgrade, & partie hors des lignes, suivant les derniers avis que nous en avons recu. De plus, la Garnison de cette Ville étoit composée de quatorze Bataillons; scavoir, d'un de chacun des Régimens suivans, Vieux Daun, Marulli, Goldi, Braun, Bareith, Platz, Maxe Heffe, Thungen, Schmettau, Molck, Wurmbrandt, Schulenbourg, Kollowrath , Grunn. Il n'y a en cette Ville ni al'Armée aucun indice du mal contagieux; & par les soins infatigables du Géneral en chef, les vivres y font à bas prix tant la quentité qu'on y en apporte par le Danube est grande. Les Magazins sont pourvus de toutes les provisions necessaires, les Forêts voilines fournissent du bois suffisament, & les fourages font fi abondans qu'ils fourniroient à une Armée plus nombreule du double que celle quieft fut pied. Ce fut ensuite d'un ordre donné le 25. Juin au foit que l'Armée décamps pour venit occus per le Camp qui avoit été tracé quelques jours au-PATAVADE

54 . La Clef du Cabinet

paravant dans les lignes de Belgrade, où elle le trouvaitoute le 27, qu'elle eut seulement achevé de passer la Save. Le Prince Charles de Lorraine, le Prince de Saxe Hildbourghausen, & le Génetal Stitum, y sont arrivés le 29. Les six Fregates construites à Vienne avoient joint alors la Florille Impériale qui o'attend plus que l'ordre pour agir, étant prête à tout entreprendre, à cause du bel état où elle se trouve, & qu'elle ne peut être mieux montée.

III. Depuis que la grande Armée a palfé la Save, on a commencé de construire un Pont sur le Danube, pour établit le communication avec le Bannar de Temeswar, & de faire toutes les dispositions pour un grand mouvement. Il avoit été sésolu dans un grand Conseil teon le 19. Juin à Belgrade, auquel le Comte de Neipperg est venu affister. Le corps d'Armée de ce Géneral groffissoit elors à Ar, rath, par l'arrivée d'une partie des Régimens qui, avoient campé prés de Segedin & de Mackowa, l'autre partie ayant eu ordre de joindre la grande Armée. Il s'est depuis mis en marche; l'opinion est, que ce Corps entre dans le Bannat de Temelwat pour venir aussi tôt joindre le Comte de Walis, & qu'aprés cette jonction on le presentera devant Orfowa; que le Prince de Lobkowitz à qui on envoyé un Exprés à l'iffue du Grand Confeil du 19., s'approche guffi du Bannat, ou pour marches ensemble avec le Comte de Neipperg, ou pour favoriset sa marche. Ce dernier mouvement semble toujours annoncer comme prochaine l'arrivée des Moscovites en Transilvanie, ou en Valachie. Un perit Comp à Metrowitz, pour couvrir la Save, & empêcher les Bolniagues d'entrer dans l'Esclavonie. & un sutre Camp à Klenca vis à vis de Sabacz qui travaille aux Fortifications de cette Place, n'ont pas eu ordre encore de s'en retiter ; on a aucontraite Pateyand

des Princes &c. Août 1739. JSS traire renforcé la garnison de Sabacz, sur l'avis qu'un gros de Turcs avoit dessein de s'en aprocher. IV. Les mouvemens des Turcs ne sont pas moin-

IV. Les mouvemens des Turcs ne sont pas moindres que ceux des Troupes Impériales. Le Grand Vizit ayant continué depuis son arrivée à Sophia d'y rassembler son Armée, s'est mis en marche vers le milieu de Juin, à la tête de 80000. Combattans pour venir mettre fon camp fur les bords de la Morava, & en disputer le paffage aux Impériaux. L'Aga des Janislaires marche avec lui. Cette Armée a un train d'Artillerie de 80. à 90. pieces de Canons, parmi leiquels il y en a de trés gros calibre ; on affure que le Grand Vizir vient d'en faire un détachement confiderable pour le Dniefter, ou du moins pour la Valachie, fur l'avis qu'il a eu de la marche des Moscovires. Le Bacha de Bosnie se preparoit auffi alors à une marche, ayant ordonné à tous les Habitans de son Gouvernement qui sont en état de porter le Sabre, de se tenir prêts à marcher au premier ordre, & il failoit couper dans les Bois de ce Pays une grande quantité de fascines & de paliffades que l'on transportoit à Zwornick. La Flotille que les Turcs ont fous les Isles de Boretfeh & d'Orfowa se rentorcoit parcillement d'un jour à l'autre, de même que le camp qu'ils ont devant cette derniere Place. On ne seut aprés toutes ces mesures de part & d'autre, qu'attendre bientôt quelque coup d'éclar. Tout s'y prépare, & cependant jusqu'ici on n'en a aucun à annoncer qui soit bien confiderable, parce que nous passons plufieurs petits coups de patti pour n'en raportet qu'un du Major Stanilla, deja connu par une expédition, lequel ayant içu qu'un gros de 200. Tures avoit occusé Cracojowatz, & s'étoit posté en partie dans la propre maifon, s'est détaché du consentement du Comte de Wallis, avec 300, Rasciens nationnaux. & les a attaqué de façon qu'il les a obligé à prendre la fuite aprés quelque réfiftance, laissans 27, morts sur la place, non compris ceux qui sont morts de leurs blessures, & cinq prisonniers qui ont été conduits le 16. à Belgrade. On passer également sur les courses des Turcs qui continuent; sur celles des Valaques soulevés contre l'simpereur, & des vagabonds qui commettent de tems en tems des desordres dans les Villages du Bannat de Temestour, quoiqu'ils n'échapent pas toujours aux Hussurs de l'Armée qui battent l'estrade jour & nuit.

ARTICLE VIII.

Contenant les Naissances, & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, dépuis le mois dernier.

I. Aissances. La Princesse Epoule du Prince d'Anhalt-Bernbourg accouché le 9. Juin d'une Princesse qui mourut deux jours aprés; la Comtesse Epouse du Comte de Bruhl, Ministre du Cabinet du Roi de Pologne Electeur de Saxe, est aussi accouchée le 25. d'un fils à Dresde, dont sa Maj. Polonoise & la Reine out été les parain & maraine.

II. Morts. Don Alvaro Joseph de Castilla, du Conseil du Roi d'Espagne & de la Chambre de Castille, mourut le 25. Mai âgé de 84. ans.

Le Duc Regnant de Saxe Batby est décedé le re. Juin. La Principauté de ce nom passe au Duc Jean-Adolphe de Saxe Weissenfels.

Le 13. mourut à Broxelles la Princesse de la Tout & Taxis, après une longue maladie; son Corps sur inhumé le 15. dans la Chapelle de l'Agglise du Sablon.

des Princes &c. Août 1739. 157

Le Duc d'Ormond si connu pour son attachement à la petsonne du Chevalier de St. George, étant mort à Avignon, son corps a été depuis transporté en Angleterre pour être inhumé à Londres dans l'Abbaye de Westminster.

La moit enleva le 18. le Duc de Holftein Got-

torp (Voyez l'Article d'Allemagne.)

Don Edmond Martene, Benedictin de la Congrégation de St. Maur, trés-connu par les ouvrages de Littérature, y a mis fin en finissant sa carrière le 19. à l'Abbaye de St. Germain prés de Paris.

Théodore Van-der-Cron qui avoit été choisi Evêque d'Uttecht, il y a peu d'années, vient d'y

expirer aprés deux jours de maladie.

Le Chevalier de Fouquet, second fils du Comte de Belleisle, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi Trés-Chrétien & Gouverneur de Merz, est mott dans cette Ville, âgé seulement de 6. ans.

Le 23. mourut à Paris Dame Louise de Gontaut de Biron, veuve de Messire Joseph de Lascaris, Marquis d'Ursé, Grand Bailly du Forêt.

Mr. le Comte du Hautois, Géneral au service de l'Empereur, est mort en Silesie; & le Comte Haslinger au même service, est décedé à Bude.

Le Comre Jean Baptiste de Lordet, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, & Brigadier des Armées de S. M. T. C. paya le 25. le même tribur à la nature.

Nous finirons ces motts par celle d'une femme nommée Marguerite Platen, qui mourut le 7. Juillet à Londres dans la 138, année de son âge. Sa principale noutritute depuis bien des années, n'a été que le lait.

Extractum extensionis Privilegii Impressorii Sacra Casarea & Catholica Majestatis, ad sexennium.

X Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus La Clef du Cabinet, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suz Czesarez & Catholicz Majestatis hæreditariorum fines, fimili aliove charactere aut forma excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier confensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Casareo, & parti lasa ex aquo decernenda. Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infrascripti erant CAROLUS. (L.S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC: DUX. Ad Mandatum Sacra Cæsareæ Majestatis proprium. Moan. Jos. A SCHNAPPAUF.